
**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal
du 20 mars 2023
13 h**

**Séance tenue le lundi 20 mars 2023
salle du conseil de l'hôtel de ville, édifice Lucien-Saulnier**

PRÉSENCES :

Mme Valérie Plante, Mme Ericka Alneus, M. Robert Beaudry, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. Michel Bissonnet, Mme Nancy Blanchet, Mme Josefina Blanco, Mme Caroline Bourgeois, M. Éric Alan Caldwell, Mme Lisa Christensen, Mme Catherine Clément-Talbot, M. Josué Corvil, M. Stéphane Côté, Mme Mary Deros, M. Laurent Desbois, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Benoît Dorais, M. Sterling Downey, Mme Angela Gentile, Mme Effie Giannou, Mme Marianne Giguère, Mme Nathalie Goulet, Mme Vicki Grondin, Mme Alia Hassan-Cournol, Mme Andrée Hénault, M. Julien Hénault-Ratelle, Mme Virginie Journeau, Mme Gracia Kasoki Katahwa, M. Benoît Langevin, Mme Laurence Lavigne Lalonde, M. Pierre Lessard-Blais, M. François Limoges, Mme Marie-Andrée Mauger, Mme Sophie Mauzerolle, M. Peter McQueen, M. Luis Miranda, Mme Martine Musau Muele, Mme Vana Nazarian, M. Jérôme Normand, M. Alex Norris, Mme Dominique Ollivier, M. Sylvain Ouellet, Mme Laura Palestini, M. Jocelyn Pauzé, M. Dominic Perri, Mme Marie Plourde, Mme Magda Popeanu, M. Luc Rabouin, M. Giovanni Rapanà, Mme Chantal Rossi, Mme Julie Roy, M. Aref Salem, M. Abdelhaq Sari, M. Serge Sasseville, M. Craig Sauv , Mme Despina Sourias, Mme  milie Thuillier, Mme V ronique Tremblay, M. Alain Vaillancourt, Mme Stephanie Valenzuela, Mme Maja Vodanovic et Mme Alba Zuniga Ramos

ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU R GLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL :

Mme Christine Black et M. Sonny Moroz

ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU R GLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL LORS DU VOTE ENREGISTR  SUR LE POINT 3.01 :

Mme Christine Black, M. Benoit Dorais, M. Sonny Moroz et M. Jocelyn Pauz .

AUTRES PR SENCES :

M. Serge Lamontagne, Directeur g n ral
M  Emmanuel Tani-Moore, Greffier de la Ville
M. Michel Turcotte, Analyste-r dacteur
Mme Marie Desormeaux, Conseill re - analyse et contr le de gestion

En ouverture, la pr sidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, souhaite la bienvenue   toutes et   tous et fait la d claration suivante :

« Nous reconnaissons que nous sommes sur un territoire autochtone mill naire, lieu de rencontres et de diplomatie entre les peuples ainsi que du Trait  de la grande paix. Nous remercions la *nation Kanien'keha;ka* (Mohawk) de son hospitalit  en territoire non c d  ».

Ensuite, Mme Musau Muele souhaite, au nom du conseil municipal, que l'on d die la minute de silence d'aujourd'hui aux victimes des trag dies de l'arrondissement de Rosemont—La Petite-Patrie et de la municipalit  d'Amqui. Mme Musau Muele mentionne que ses pens es les plus sinc res vont aux familles et aux proches endeuill s et   la population de l'arrondissement de Rosemont—La Petite-Patrie, ainsi qu'aux coll gues de la municipalit  d'Amqui.

La présidente du conseil demande d'observer une minute de silence.

Mme Musau Muele remercie les membres du conseil pour ce moment de recueillement et poursuit avec les célébrations internationales. La présidente du conseil souligne les événements suivants :

- 8 mars 2023 : Journée internationale des droits de la femme
- 11 mars 2023 : Journée de commémoration nationale en mémoire des victimes de la COVID-19
- 17 mars : Fête de la St-Patrick
- 18 mars : Journée mondiale du recyclage
- 20 mars : Journée internationale de la francophonie
- 19 au 25 mars : Semaine québécoise de la déficience intellectuelle
- 21 au 31 mars : Semaine d'action contre le racisme
- 21 mars : Journée internationale de l'élimination de la discrimination raciale
- 31 mars : Journée internationale de visibilité trans

Elle enchaîne avec la liste des anniversaires des personnes élues pour le mois de mars et leur souhaite un joyeux anniversaire en les nommant :

Mme Marie-Andrée Mauger, Mme Virginie Journeau, Mme Mary Deros, Mme Vicky Grondin et M. Michel Bissonnet

La présidente du conseil cède ensuite la parole au conseiller M. Serge Sasseville, qui souligne le décès jeudi dernier d'un des pionniers du cinéma québécois, M. Claude Fournier.

La présidente du conseil remercie les membres pour leur attention, déclare la séance ouverte et souhaite d'excellents travaux à toutes et à tous.

2 - Période de questions des membres du conseil

À 13 h 06, la présidente du conseil appelle le point « Période de questions des membres du conseil ».

Les personnes élues ci-dessous formulent des questions aux membres du conseil indiqués en regard de leur nom :

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Aref Salem	Mme Valérie Plante	Demande des explications concernant les insatisfactions en matière de lutte au racisme à la suite du plan d'action mis de l'avant par l'Administration / Est-ce qu'il y aura une enquête indépendante dans ce dossier?
Mme Chantal Rossi	Mme Valérie Plante (M. Benoit Dorais)	Demande pourquoi l'Administration ne sévit pas concernant les locations Airbnb dans les zones interdites / Quel est le plan de match pour que la réglementation à cet effet soit appliquée?
Mme Alba Zuniga Ramos	Mme Valérie Plante (Mme Dominique Ollivier)	Aimerait connaître la compréhension de l'Administration sur la problématique du racisme vécu à la Ville de Montréal / Quelles seront les actions de l'Administration sur cet enjeu?
M. Abdelhaq Sari	Mme Valérie Plante (Mme Dominique Ollivier)	Est-ce qu'il y a des fonctionnaires au Service des technologies de l'information (TI) de la Ville de Montréal payés par le Programme décennal d'immobilisations? / Réitère sa question en précisant les années 2020, 2021 et 2022 et les postes permanents d'employés aux TI
M. Julien Hénault-Ratelle	Mme Valérie Plante (M. Robert Beaudry)	Demande le dépôt de la feuille de route de l'Administration pour le secteur du « Village » dans l'arrondissement de Ville-Marie / Est-ce qu'il y aura des interventions d'urgence dans ce dossier avant le dépôt de la feuille de route?

M. Benoit Langevin	Mme Valérie Plante (M. Robert Beaudry)	Où en sommes-nous avec les programmes E = MC2 et l'Équipe métro d'intervention et de concertation (EMIC) dans le secteur du « Village »?
--------------------	---	--

À 13 h 42,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Chantal Rossi

de prolonger la Période de questions des membres de 15 minutes, conformément à l'article 57 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal* (06-051).

La proposition de prolongation de 15 minutes est agréée.

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Benoit Langevin	Mme Valérie Plante (M. Robert Beaudry)	Aimerait de l'information sur l'imputabilité de la Ville dans ce dossier
M. Alan DeSousa	Mme Valérie Plante (Mme Maja Vodanovic)	Pourquoi les membres du conseil n'ont pas de visites des installations à la station d'épuration des eaux usées Jean-R. Marcotte? / Aimerait une visite à cette station
Mme Vana Nazarian	Mme Valérie Plante (M. Éric Alan Caldwell)	Pourquoi l'Administration n'a pas d'échéancier et une enveloppe budgétaire dédiée pour le prolongement de la ligne orange du métro jusqu'à la gare Bois-Franc? / Est-ce que ce projet est une priorité pour l'Administration et les parties prenantes?
Mme Stephanie Valenzuela	Mme Valérie Plante (M. Robert Beaudry)	Aimerait savoir pourquoi le calendrier de développement du site Namur-Hippodrome n'est pas disponible?

À l'expiration du délai imparti pour la Période de questions des membres du conseil par le *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal* (06-051), la présidente du conseil déclare la Période de questions des membres du conseil close à 13 h 57.

La présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, cède la parole au leader de la majorité, M. Alex Norris, pour la suite de l'ordre du jour.

CM23 0203

Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 20 mars 2023 tel que livré aux membres du conseil, ainsi que l'avis de convocation de la présente séance, en y retirant le point 3.02 et en y ajoutant le point 7.12.

Un débat s'engage.

La présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, cède la parole au chef de l'opposition officielle, M. Aref Salem.

Il est proposé par M. Aref Salem

appuyé par Mme Chantal Rossi

d'ajouter le point 65.03 à l'ordre du jour (Motion de l'opposition officielle demandant une enquête indépendante sur le processus de traitement des plaintes pour harcèlement discriminatoire et le climat de travail au sein de la fonction publique montréalaise).

La présidente du conseil remercie M. Salem et cède la parole au conseiller François Limoges.

M. Limoges soulève une question de règlement à l'effet que l'ajout d'un point à l'ordre du jour requiert le consentement unanime des membres du conseil en vertu de l'article 32 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal* (06-051); M. Limoges indique qu'il n'est pas en faveur de cet ajout à l'ordre du jour et que, conséquemment, l'ajout du point 65.03 ne peut se faire.

La présidente du conseil le remercie et fait la lecture de l'article 32 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal* (06-051).

Un débat s'engage sur l'interprétation à donner à l'article 32 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal* (06-051).

La présidente du conseil cède la parole au leader de la majorité, M. Alex Norris, qui mentionne que l'Administration ne donne pas son appui à la proposition d'ajout du point 65.03 à l'ordre du jour.

Le débat se poursuit

La présidente du conseil cède la parole à la conseillère Alba Zuniga Ramos qui soulève une question de privilège. Cette dernière estime que son cadre d'intervention est restreint et elle demande à la présidente du conseil de préciser comment ses arguments soutenant l'ajout du point 65.03 à l'ordre du jour peuvent être pris en considération. La présidente précise que le débat ne peut porter en l'espèce que sur la pertinence ou non d'ajouter le point 65.03 à l'ordre du jour (et non sur le fond de la motion). La présidente rappelle que l'article 32 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal* (06-051) nécessite l'accord unanime des membres du conseil pour l'ajout d'un point à l'ordre du jour et clôt le débat.

La présidente du conseil cède la parole à la leader adjointe de la majorité, Mme Gracia Kasoki Katahwa.

Il est proposé par Mme Gracia Kasoki Katahwa

appuyé par M. Alex Norris

de poser la question préalable en vertu de l'article 93 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal* (06-051).

La présidente met fin au débat et cède la parole à la leader de l'opposition officielle, Mme Chantal Rossi.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Aref Salem

de procéder à un vote enregistré sur la proposition de l'opposition officielle d'ajouter le point 65.03 à l'ordre du jour.

Le greffier fait l'appel des membres et le conseil se partage comme suit :

VOTE

Votent en faveur: Mesdames et messieurs Salem, Rossi, Zuniga Ramos, Langevin, Valenzuela, DeSousa, Deros, Sari, Hénault-Ratelle, Beis, Clément-Talbot, Gentile, Perri, Desbois, Côté, Giannou, Rapanà, Bissonnet, Corvil, Nazarian, Miranda, Hénault et Sauvé (23)

Votent contre: Mesdames et messieurs Valérie Plante, Ollivier, Bourgeois, Alneus, Beaudry, Blanco, Mauger, Mauzerolle, Popeanu, Rabouin, Thuillier, Vaillancourt, Vodanovic, Caldwell, Hassan-Cournol, Giguère, Sourias, Norris, Kasoki Katahwa, Limoges, Lavigne Lalonde, Lessard-Blais, Plourde, Tremblay, Downey, Grondin, Ouellet, Goulet, McQueen, Christensen, Normand, Journeau, Roy, Blanchet, Deschamps, Palestini et Sasseville (37)

Résultat: **En faveur : 23**
 Contre : 37

La présidente du conseil déclare la proposition du chef de l'opposition officielle, M. Aref Salem, d'ajouter le point 65.03 à l'ordre du jour rejetée à la majorité des voix.

Puis, la présidente du conseil déclare que l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 20 mars 2023 tel que livré aux membres du conseil, ainsi que l'avis de convocation de la présente séance, en y retirant le point 3.02 et en y ajoutant le point 7.12, est adopté à l'unanimité et il est

RÉSOLU

en conséquence.

03.01

Point 3.02

Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal tenue le 20 février 2023

Retiré - voir point 3.01

4 – Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif

La présidente du conseil appelle le point « Annonces et dépôts de documents par le comité exécutif ».

Le leader de la majorité dépose les documents suivants :

- 4.01 Dépôt de la liste des contrats octroyés par le comité exécutif conformément à l'article 200 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4), pour la période du 1^{er} au 28 février 2023
 - 4.02 Dépôt de la liste des subventions octroyées par le comité exécutif pour la période du 1^{er} au 28 février 2023
 - 4.03 Dépôt de la liste des contrats octroyés par les fonctionnaires conformément à l'article 477.3 de la *Loi sur les cités et villes* pour la période du 1^{er} au 28 février 2023
-

5 – Dépôt des résolutions de conseils d'arrondissements

La présidente du conseil appelle le point « Dépôt des résolutions de conseils d'arrondissements »

Le leader de la majorité dépose les documents suivants :

- 5.01 Résolution CA23 08 0056 du conseil d'arrondissement de Saint-Laurent - Déclaration pour un soutien structurant aux organismes communautaires et institutionnels de Saint-Laurent pour leur permettre de venir en aide au nombre croissant de demandeurs d'asile sur le territoire
- 5.02 Résolution CA23 19 0003 du conseil d'arrondissement de Lachine - Proclamation de la semaine du 13 au 17 février 2023 comme « Journées de la persévérance scolaire (JPS)

6 - Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil

La présidente du conseil appelle le point « Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil »

Par Mme Marie-Andrée Mauger pour Mme Stephanie Valenzuela

- Dépôt d'une réponse de Mme Marie-Andrée Mauger à la question de Mme Stephanie Valenzuela concernant le point 80.01 (30.02), du conseil municipal du 20 février 2023 – Approuver un projet d'entente sur le fonctionnement et le financement des programmes d'inspection des aliments de la Ville de Montréal, du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023, entre le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec et la Ville de Montréal

7 – Dépôt

La présidente du conseil appelle le point « Annonces et dépôts de documents par le comité exécutif ».

Le leader de la majorité dépose les documents suivants :

- 7.01 Dépôt du rapport de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 23 février 2023
- 7.02 Déclarations d'intérêts pécuniaires – Voir l'annexe au procès-verbal

CM23 0204

Dépôt du Rapport annuel 2022 de la Ville de Montréal faisant état de l'exercice des activités déléguées en vertu du Règlement du conseil d'agglomération sur la délégation en matière de remorquage aux municipalités liées (RCG 19-016)

Le leader de la majorité, M. Alex Norris, dépose le Rapport annuel 2022 de la Ville de Montréal faisant état de l'exercice des activités déléguées en vertu du Règlement du conseil d'agglomération sur la délégation en matière de remorquage aux municipalités liées (RCG 19-016), et le conseil en prend acte.

07.03 1239445001

CM23 0205

Dépôt du bilan annuel 2022 de la qualité de l'eau potable de 16 réseaux de distribution desservis par les usines de production d'eau potable Atwater, Charles-J.- Des Bailleurs, Pointe-Claire, Pierrefonds, Lachine et Dorval, en vertu du Règlement sur la qualité de l'eau potable

Le leader de la majorité, M. Alex Norris, dépose le bilan annuel 2022 de la qualité de l'eau potable de 16 réseaux de distribution desservis par les usines de production d'eau potable Atwater, Charles-J.- Des Bailleurs, Pointe-Claire, Pierrefonds, Lachine et Dorval, en vertu du Règlement sur la qualité de l'eau potable, et le conseil en prend acte.

07.04 1237100001

CM23 0206

Dépôt du rapport d'information faisant état des dépenses engagées à ce jour pour l'achat de polymère cationique afin d'assurer la déshydratation des boues générées par le traitement des eaux usées, conformément à l'article 199 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4)

Le leader de la majorité, M. Alex Norris, dépose le rapport d'information faisant état des dépenses engagées à ce jour pour l'achat de polymère cationique afin d'assurer la déshydratation des boues générées par le traitement des eaux usées, conformément à l'article 199 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4), et le conseil en prend acte.

07.05 1239888001

CM23 0207

Dépôt du rapport d'information faisant état des dépenses engagées pour les travaux de réhabilitation en urgence du collecteur De Lorimier à l'intersection de l'avenue De Lorimier et de la rue Notre-Dame, conformément à l'article 199 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4)

Le leader de la majorité, M. Alex Norris, dépose le rapport d'information faisant état des dépenses engagées pour les travaux de réhabilitation en urgence du collecteur De Lorimier à l'intersection de l'avenue De Lorimier et de la rue Notre-Dame, conformément à l'article 199 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4)

07.06 1239911001

07.07 Dépôt du procès-verbal de correction pour la résolution CM22 1101, adoptée lors de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 19 septembre 2022

CM23 0208

Dépôt du rapport d'activités du trésorier pour l'exercice financier 2022 en vertu de l'article 513 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*

Le leader de la majorité, M. Alex Norris, dépose le rapport d'activités du trésorier pour l'exercice financier 2022 en vertu de l'article 513 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, et le conseil en prend acte.

07.08

CM23 0209

Dépôt du rapport du Comité de la Ville de Montréal sur la langue française, intitulé « Une métropole engagée à valoriser le français sur son territoire et à l'international »

Le leader de la majorité, M. Alex Norris, dépose le rapport du Comité de la Ville de Montréal sur la langue française intitulé « Une métropole engagée à valoriser le français sur son territoire et à l'international », et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

07.09 1234784004

CM23 0210

Dépôt du Plan d'action pour accélérer le développement immobilier à Montréal

Le leader de la majorité, M. Alex Norris, dépose le document intitulé « Plan d'action pour accélérer le développement immobilier à Montréal », et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

07.10 1238454002

CM23 0211

Dépôt du rapport annuel d'activités du comité d'audit de la Ville de Montréal pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022

Le leader de la majorité, M. Alex Norris, dépose le rapport annuel d'activités du comité d'audit de la Ville de Montréal pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022, et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

07.11 1237665001

CM23 0212

AJOUT - Dépôt du rapport annuel 2022 du Bureau de l'inspecteur général de la Ville de Montréal

Le leader de la majorité, M. Alex Norris, dépose le rapport annuel 2022 du Bureau de l'inspecteur général de la Ville de Montréal, et le conseil en prend acte.

Le présent rapport est référé à la Commission sur l'inspecteur général pour analyse et recommandation.

Un débat s'engage.

Le conseiller Abdelhaq Sari soulève une question de privilège quant aux propos tenus par le leader de la majorité, M. Alex Norris, qui a mentionné «...le dossier est judiciairisé et on doit faire attention à ce que l'on dit ». M. Sari réitère que la question de M. DeSousa formulée plus tôt était légitime et pertinente, il considère que le fait de reprendre la question du conseiller DeSousa ne devrait pas faire l'objet de la réplique citée ci-haut de M. Norris.

La présidente du conseil remercie M. Sari mais ne reconnaît pas cette question de privilège; elle clôt le débat.

07.12 (ajout)

8 – Dépôt de rapports des commissions des conseils

La présidente du conseil appelle le point « Dépôt de rapports des commissions des conseils ».

CM23 0213

Dépôt du rapport de la Commission sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs intitulé « Feuille de route Vers des bâtiments montréalais zéro émission dès 2040 - Rapport et recommandations »

Mme Julie Roy, à titre de présidente de cette commission, dépose le rapport de la Commission sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs intitulé « Feuille de route Vers des bâtiments montréalais zéro émission dès 2040 - Rapport et recommandations », et conseil en prend acte.

08.01

11 - Dépôt de pétitions

La présidente du conseil appelle le point « Dépôt de pétitions ».

Aucune pétition déposée.

CM23 0214

Déclaration pour souligner l'apport du programme AccèsLogis dans l'offre en matière de logements

Attendu que 27,5 % des locataires montréalais consacrent plus de 30 % de leur revenu à se loger, et que 14 % ont des besoins impérieux (consacrant plus de 30 % de leur revenu à se loger et ayant un logement inadéquat pour leurs besoins);

Attendu que le taux d'innoculation des logements locatifs est passé de 3,7 %, en 2021, à 2,3 %, en 2022, et que ce taux atteint 1 % pour les logements abordables, et ce, malgré l'ajout record de milliers de nouveaux appartements dans les dernières années;

Attendu que la SCHL explique ce resserrement du marché par un fort rebond de la migration internationale et un ralentissement de l'accession à la propriété en raison de l'augmentation importante du coût des propriétés;

Attendu que la SCHL souligne que l'augmentation moyenne des loyers est de 3,5 % en 2023, mais peut atteindre 14,5 % lorsqu'il y a un changement de locataire;

Attendu que la Ville de Montréal a mis en place de nombreuses mesures afin de soutenir la création de logements sociaux et abordables sur son territoire et qu'elle a réservé 600 M\$ dans son plus récent Plan décennal des immobilisations (PDI) pour l'acquisition aux fins de revente et de développement pour des projets de logements sociaux et abordables;

Attendu que malgré tous les efforts déployés par la Ville de Montréal, cette dernière ne peut assurer seule la construction des logements sociaux, communautaires et abordables puisque les fonds proviennent des autres paliers de gouvernement;

Attendu que depuis 1996, le gouvernement du Québec finance, à travers le programme AccèsLogis, le développement du logement social, communautaire et abordable, que ce modèle unique de développement fait consensus auprès des partenaires de partout au Québec et que la Ville de Montréal souhaite que le gouvernement continue d'assurer un financement soutenu et constant des logements sociaux, communautaires et abordables;

Attendu que le programme AccèsLogis repose sur l'économie sociale et un partenariat entre le gouvernement, les villes et les communautés afin de réaliser des logements sociaux et communautaires pour des ménages à revenu faible ou modeste et pour des personnes ayant des besoins particuliers en habitation;

Attendu que le programme AccèsLogis a permis de financer la construction de 37 000 unités de logements sociaux et communautaires depuis sa création;

Attendu que les paramètres de financement du programme AccèsLogis n'ont pas été mis à jour adéquatement depuis des années, creusant l'écart entre le financement et les coûts réels de construction;

Attendu que la Ville et ses arrondissements ont dû combler le déficit du financement provincial de plusieurs projets via les sommes du fonds d'inclusion pour le logement social et communautaire;

Attendu qu'en date du 31 décembre 2022, au Québec, 8 444 logements dans AccèsLogis Québec et 887 logements dans AccèsLogis Montréal sont toujours en attente d'être construits, la majorité d'entre eux étant en manque de financement adéquat;

Attendu que les municipalités du Québec conviennent que des améliorations peuvent être apportées au programme AccèsLogis afin d'en alléger la bureaucratie et d'accélérer la réalisation de projets et que l'Union des municipalités du Québec (UMQ) demande au gouvernement de maintenir le programme et d'ajuster le financement;

Attendu que le mandat donné à la Ville de Montréal pour la gestion des unités AccèsLogis sur son territoire permet d'arrimer le développement de projets de logements sociaux au développement immobilier privé, assurant ainsi la mixité et l'inclusivité des grands projets de redéveloppement urbain;

Attendu que le gouvernement du Québec et la Ville de Montréal sont signataires de l'entente Réflexe Montréal, permettant la création et le financement du programme AccèsLogis Montréal;

Attendu que de grands secteurs seront prochainement appelés à être développés, comme Namur-Hippodrome, Bridge-Bonaventure, Lachine-Est et les secteurs autour du prolongement de la ligne bleue, et que des milliers d'unités de logements sociaux seront nécessaires afin d'assurer la mixité du développement résidentiel;

Attendu que l'expertise et l'apport des Groupes de ressources techniques et des porteurs communautaires a permis à AccèsLogis d'être connecté aux besoins sur le terrain et d'y répondre et que cette expertise doit être conservée et mise en valeur.

Il est proposé par Mme Valérie Plante
M. Aref Salem

appuyé par Mme Nancy Blanchet

Et résolu :

que la Ville de Montréal :

- 1- demande au gouvernement du Québec de maintenir et d'améliorer le programme AccèsLogis afin d'assurer la construction rapide de logements sociaux et abordables dans la métropole, notamment dans les quartiers en redéveloppement, et partout au Québec;
- 2- salue l'expertise et l'apport des Groupes de ressources techniques et des porteurs communautaires impliqués dans la construction de logements sociaux et qu'elle recommande au gouvernement du Québec de maintenir ce partenariat qui permet de répondre concrètement aux besoins qui s'expriment sur le terrain;
- 3- réitère l'importance d'accélérer la construction de nouvelles unités d'habitation – sociales, abordables et privées – afin de mieux répondre à la demande des ménages cherchant à s'établir et à demeurer à Montréal.

Un débat s'engage.

La présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, cède la parole à la mairesse de Montréal, Mme Valérie Plante, pour la présentation de la Déclaration.

D'abord, la mairesse de Montréal mentionne que Montréal est aux prises avec une crise du logement qui cause beaucoup de stress à un grand nombre de personnes dans la population. Cette partie touchée de la population se questionne à savoir si elle sera évincée ou si elle aura suffisamment d'argent pour payer son loyer. Alors que plus d'un-e Montréalais-e sur quatre consacrent plus de 30 % de son revenu pour se loger et avec un taux d'inoccupation à 2,3 %, Mme Plante affirme entre autres qu'il est primordial de construire et de maintenir encore plus d'habitations abordables et sociales. Mme Plante indique ensuite que Montréal a mis de l'avant plusieurs mesures afin de soutenir la construction de logements sociaux et abordables, par exemple : l'acquisition de terrains et bâtiments, la mise en place de programmes d'acquisitions d'une première résidence, ainsi que la modification de la réglementation. Elle rappelle que l'un des programmes existants est AccèsLogis, que ce soit AccèsLogis Québec ou AccèsLogis Montréal.

En conclusion, la mairesse de Montréal fait un vibrant plaidoyer pour que le gouvernement du Québec maintienne et améliore le programme AccèsLogis Québec, afin de soutenir le développement économique et social de Montréal et du Québec; elle invite tous les membres du conseil à appuyer cette Déclaration.

La présidente du conseil remercie la mairesse de Montréal pour sa présentation.

À 15 h 30, la présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, suspend les travaux pour quelques minutes.

À 15 h 47, le conseil reprend ses travaux.

La vice-présidente du conseil, Mme Effie Giannou, cède la parole au chef de l'opposition officielle, M. Aref Salem.

D'emblée, M. Salem précise qu'AccèsLogis est le seul programme au Québec qui est dédié à la construction de logements sociaux, et que bien que ce programme requiert des améliorations, notamment avec un meilleur financement, il doit être maintenu par le gouvernement du Québec. Il enchaîne et rappelle entre autres que le programme AccèsLogis Québec a permis de construire 37 000 logements au Québec, donnant à autant de ménages la possibilité de vivre dans la dignité humaine; toutefois, il déplore que 24 000 personnes soient toujours sur une liste d'attente. Il termine en se faisant la voix de toutes les personnes qui attendent un logement social ou qui sont au bord du gouffre, et souhaite ardemment que le gouvernement du Québec fasse tous les efforts possibles pour maintenir en vigueur le programme AccèsLogis Québec.

La vice-présidente du conseil, Mme Effie Giannou, remercie le chef de l'opposition officielle pour son intervention et cède la parole au conseiller Craig Sauvé.

En débutant, M. Sauvé est d'avis que l'heure est grave, et que la fin annoncée du programme AccèsLogis Québec signifie la fin des logements sociaux comme on les connaît aujourd'hui. Se disant en accord avec les propos tenus par la mairesse de Montréal et le chef de l'opposition officielle, M. Sauvé n'est toutefois pas en faveur du nouveau Programme d'habitation abordable Québec mis en place par le gouvernement. Le conseiller Craig Sauvé croit notamment que si on souhaite éliminer les problèmes sociaux que sont notamment l'itinérance, les problèmes de santé mentale et la violence, une des premières actions à poser est de garantir à toute personne un logis adéquat. Enfin, M. Sauvé remercie l'Administration et l'opposition officielle pour cette Déclaration, remercie également l'Union des municipalités du Québec (UMQ) et le Front d'action populaire en réaménagement urbain (FRAPRU) qui militent pour plus de logement social au Québec.

La vice-présidente du conseil remercie le conseiller Craig Sauvé pour son intervention et cède la parole à la conseillère Nancy Blanchet.

Mme Blanchet mentionne qu'elle désire ajouter son nom à titre d'appuyeur de cette Déclaration. Elle souligne l'importance du Programme AccèsLogis dans le financement de logements sociaux, et plus précisément, dans son arrondissement de LaSalle.

La vice-présidente du conseil remercie la conseillère Nancy Blanchet pour son intervention et cède la parole au conseiller Benoit Langevin.

Pour débiter, le conseiller Benoit Langevin souligne que le logement social représente la solution à la crise de l'itinérance à Montréal, et qu'il est important de rattraper le retard accumulé dans le développement de logements sociaux au cours des dernières années. Le conseiller Benoit Langevin soulève par la suite les problèmes vécus par les groupes communautaires qui peinent à suivre les changements en matière de logement social, et ce, par les différents gouvernements qui se succèdent. Il conclut en remerciant les membres du conseil pour leur appui à cette Déclaration, et souhaite être entendu par le gouvernement du Québec pour le maintien du programme AccèsLogis.

La vice-présidente du conseil, Mme Effie Giannou, remercie le conseiller Benoit Langevin pour son intervention et confirme que le nom de Mme Nancy Blanchet sera ajouté en tant qu'appuyeur à la Déclaration.

Adopté à l'unanimité.

CM23 0215**Déclaration pour un accueil digne et humain des personnes demandeuses d'asile**

Attendu que l'article 2 de la *Charte montréalaise des droits et responsabilités* stipule que la dignité de l'être humain ne peut être sauvegardée sans que soient constamment et collectivement combattues la pauvreté ainsi que toutes les formes de discrimination, notamment celles fondées sur l'origine ethnique ou nationale, la couleur, l'âge, la condition sociale, l'état civil, la langue, la religion, le sexe, l'orientation sexuelle ou le handicap;

Attendu que depuis 2018, la Ville de Montréal a mis en place des mesures visant à contribuer à la coordination et à l'élargissement de l'offre de services aux personnes à statut précaire d'immigration, y compris aux demandeurs d'asile, et a mis en place des mécanismes pour accroître la protection des personnes à statut précaire d'immigration contre des abus ou des actes criminels;

Attendu que Montréal assure un leadership au sein du Conseil des villes sur les migrations et a signé, en 2018, la déclaration des villes en soutien au Pacte mondial sur les migrations, scellant un engagement à coopérer pour faire face aux flux de personnes migrantes;

Attendu qu'en juin 2019, la Ville de Montréal a adopté la Politique d'accès aux services municipaux sans peur, qui permet d'offrir l'accès sans discrimination et sans peur aux programmes et aux services de la Ville de Montréal à toute personne vivant sur son territoire, sans égard à son statut d'immigration;

Attendu que depuis l'adoption de la Politique d'accès aux services municipaux sans peur, plus de 3 000 personnes ont pu se procurer une attestation d'identité et bénéficier de l'offre de services municipaux;

Attendu qu'en février 2021, la Ville de Montréal a adopté à l'unanimité une motion demandant au gouvernement du Canada de régulariser le statut des personnes migrantes et d'assurer leur accès aux mêmes services et ressources que l'ensemble de la population canadienne, et encourageant le gouvernement du Québec, en résonance avec sa Politique d'accès aux services municipaux sans peur, à adopter ce modèle, en particulier dans le réseau de la santé, qui est un droit humain fondamental;

Attendu que plus de 70 % des nouvelles arrivantes et des nouveaux arrivants du Québec choisissent de s'établir à Montréal et que, chaque année, le nombre de personnes migrantes est en croissance, dont un nombre élevé ont un statut temporaire, sont en attente de statut, sont des demandeurs d'asile ou ont un statut précaire;

Attendu que depuis la réouverture des frontières, en novembre 2021, plus de 78 000 personnes ont déposé une demande d'asile au Québec;

Attendu qu'à Montréal, seuls 20 % des demandeurs d'asile sont hébergés temporairement via le Programme régional d'accueil et d'intégration des demandeurs d'asile (PRAIDA), une majorité de personnes étant hébergées dans les hôtels réservés par le gouvernement du Canada ou au sein de la communauté, créant ainsi deux systèmes distincts d'accompagnement des personnes demandeuses d'asile à Montréal;

Attendu que le traitement des demandes d'asile est compromis actuellement et que l'émission de certains documents, dont le permis de travail, encourent des délais déraisonnables, accentuant la précarité et la vulnérabilité des personnes demandeuses d'asile;

Attendu qu'une large frange de la population sans statut et à statut précaire, dont les personnes demandeuses d'asile, sont des travailleuses et des travailleurs qui contribuent activement à notre société, tout en étant privés de l'accès à certains services et à certaines aides financières;

Attendu que l'accès à de nombreux services essentiels, tels que l'aide à emploi, la représentation juridique et légale et l'accès aux garderies subventionnées, relève de la compétence du gouvernement du Québec et demeure limité pour les personnes demandeuses d'asile présentement;

Attendu qu'il est essentiel que les gouvernements du Canada et du Québec mettent en place une offre d'hébergement de transition dans les meilleurs délais pour faire face aux enjeux actuels liés à la crise du logement, et évitent que davantage de personnes et de familles ne se retrouvent dans les services d'hébergement pour personnes en situation d'itinérance;

Attendu qu'il est essentiel que le gouvernement du Canada assure une meilleure collaboration et communication avec la Ville de Montréal en ce qui concerne le système d'hébergement temporaire dont il a la responsabilité, le tout afin d'assurer une cohabitation harmonieuse au sein des quartiers où se situent les sites d'hébergement et de préparer les milieux en conséquence;

Attendu que les organismes communautaires venant en aide aux personnes demandeuses d'asile et aux personnes vulnérables sont à bout de souffle et de ressources et qu'en ce sens, le gouvernement du Québec a annoncé un soutien d'urgence de 3,5 millions de dollars pour répondre aux besoins croissants auxquels ils sont confrontés. Toutefois, les besoins sur le terrain demeurent criants;

Attendu que la Ville de Montréal reconnaît la nécessité de changer de paradigme face aux mouvements migratoires mondiaux qui ne sont plus exceptionnels, mais qui sont devenus une nouvelle réalité à laquelle nous devons, au Canada, comme au Québec, assurer une réponse digne et humaine, soutenue par des solutions structurantes et pérennes;

Attendu que la Ville de Montréal reconnaît la contribution essentielle des populations à statut précaire qui occupent des emplois qui assurent le bon fonctionnement de nos services et de notre société, ayant été en première ligne durant la pandémie et qui contribuent à répondre à la pénurie de main-d'œuvre.

Il est proposé par Mme Valérie Plante

appuyé par Mme Josefina Blanco
Mme Despina Sourias
Mme Alba Zuniga Ramos

Et résolu :

que la Ville de Montréal :

- 1- demande aux gouvernements du Québec et du Canada d'augmenter et de pérenniser le financement des organismes communautaires qui sont en première ligne pour soutenir les personnes demandeuses d'asile et les personnes vulnérables;
- 2- réclame au gouvernement du Canada une amélioration des délais de traitements des dossiers pour l'obtention du document d'identité de la personne demandeuse d'asile et du permis de travail;
- 3- invite les gouvernements du Québec et du Canada à assurer des services de soutien juridique et social conséquents et adéquats au sein de tous les lieux d'hébergement afin d'assurer un niveau d'accompagnement équivalent aux personnes demandeuses d'asile hébergées par le PRAIDA;
- 4- demande au gouvernement du Québec d'augmenter les ressources financières, humaines et matérielles du PRAIDA afin d'élargir au plus grand nombre possible de personnes demandeuses d'asile l'accès à ses services;
- 5- recommande au gouvernement du Québec de permettre l'admissibilité des personnes demandeuses d'asile à l'ensemble de ses services et programmes gouvernementaux (accompagnement et soutien, services de garde subventionnés et mesures en emploi);
- 6- réaffirme l'importance d'instaurer un programme de régularisation de statut pour toutes et tous.

Un débat s'engage.

La vice-présidente du conseil, Mme Effie Giannou, cède la parole à la mairesse de Montréal, Mme Valérie Plante.

Pour débiter, Mme Plante rappelle que Montréal s'est construite au fil des ans grâce à l'apport inestimable de nombreuses communautés, et qu'au cours de la dernière année, l'augmentation de demandes d'asile cause une pression supplémentaire sur les organismes communautaires leur venant en aide. Dans la foulée, Mme Plante énumère quelques mesures mises de l'avant par la Ville de Montréal pour mieux soutenir ces personnes vulnérables, notamment en adoptant en 2019 la Politique d'accès aux services municipaux sans peur.

Pour terminer, la mairesse de Montréal souligne qu'une meilleure coordination des ressources en hébergement des demandeurs d'asile est nécessaire, réitérant l'importance de travailler en amont avec les villes et les arrondissements, afin de s'assurer que l'accueil se fait correctement. Puis, elle invite les membres du conseil à adopter cette Déclaration.

La vice-présidente du conseil remercie la mairesse de Montréal pour sa présentation et cède la parole à la conseillère Mary Deros.

D'entrée de jeu, la conseillère Mary Deros mentionne que l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension a accueilli en 2019 la majorité des personnes immigrantes venues s'établir à Montréal, et une des raisons à cet effet est que le réseau d'entraide y est bien établi. Mme Deros illustre ensuite les nombreuses démarches que doivent réaliser les demandeurs d'asile pour régulariser leur statut, et les difficultés auxquelles ces personnes doivent faire face. Mme Deros donne plusieurs exemples à ce sujet. Elle termine en indiquant que cette Déclaration constitue un message clair de solidarité envers toutes ces populations que Montréal accueille, et que plusieurs arrondissements de la Ville adopteront une Déclaration similaire dans les prochains mois.

La vice-présidente du conseil remercie la conseillère Mary Deros pour son intervention et cède la parole au conseiller Alan DeSousa.

M. DeSousa débute son intervention en soulignant l'impact de cette recrudescence de demandeurs d'asile sur les groupes communautaires qui ne suffisent plus à la tâche, et que cette situation est vécue dans plusieurs arrondissements de la Ville. M. DeSousa explique par exemple que le volume sans précédent de demandeurs d'asile s'adressant à l'organisme CARI St-Laurent suscite un lot de défis. Le conseiller DeSousa conclut son intervention en notant le sous-financement des organismes communautaires et espère une action concertée de toutes les parties prenantes.

La vice-présidente du conseil remercie le conseiller Alan DeSousa pour son intervention et cède la parole à la conseillère Alba Zuniga Ramos.

Mme Zuniga Ramos souhaite d'abord joindre sa voix à cette Déclaration. Elle est également d'avis que des efforts supplémentaires doivent être faits pour améliorer le financement des organismes communautaires œuvrant auprès des personnes immigrantes. Elle explique entre autres que les besoins se font sentir maintenant dans des arrondissements qui autrefois n'étaient pas reconnus pour accueillir une clientèle immigrante. Mme Zuniga Ramos conclut sur les enjeux de financement aux organismes communautaires.

La vice-présidente du conseil remercie la conseillère Zuniga Ramos pour son intervention et cède la parole au conseiller Abdelhaq Sari.

M. Sari se dit préoccupé notamment par les enjeux de santé mentale des demandeurs d'asile qui n'est pas un sujet suffisamment discuté, et ce, souvent en raison de la barrière de la langue et la peur de l'inconnu. M. Sari indique aussi que la « Carte d'accès sans peur » n'est pas assez publicisée auprès de la clientèle des personnes immigrantes à Montréal. Il invite ses collègues à dresser un portrait réel de la situation vécue dans leurs arrondissements respectifs.

La vice-présidente du conseil remercie le conseiller Abdelhaq Sari pour son intervention et cède la parole à la conseillère Josefina Blanco.

En débutant, Mme Blanco salue les sommes versées par le gouvernement du Québec de façon urgente pour venir en aide aux organismes communautaires; toutefois, elle croit que le financement doit être amélioré de façon pérenne et à la hauteur des circonstances vécues, et non plus comme une aide d'urgence, alors que les grandes métropoles du monde doivent faire face de plus en plus aux mouvements migratoires. La conseillère Blanco mentionne le partenariat avec Médecins du monde concernant la « Carte d'accès sans peur », carte qui sera aussi disponible en version imprimée dans les bureaux d'Accès Montréal de l'arrondissement de Ville-Marie. Pour conclure, la conseillère Josefina Blanco témoigne de sa rencontre de citoyens-nes dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension et de son expérience émouvante avec des personnes immigrantes, qui lui ont raconté le chemin parcouru à la marche pendant plusieurs mois, pour enfin atteindre le Québec afin de pouvoir s'intégrer et participer à la vie active québécoise.

La vice-présidente du conseil remercie la conseillère Josefina Blanco pour son intervention et cède la parole à la conseillère Alia Hassan-Cournol.

En premier lieu, Mme Hassan-Cournol présente cette Déclaration comme étant une prise de position attendue de l'Administration par les organismes œuvrant auprès des personnes immigrantes. Mme Hassan-Cournol salut par la suite les efforts du réseau des bibliothèques et des maisons de la culture de la Ville qui mettent plusieurs initiatives en place pour favoriser la francisation des personnes à statut précaire ou demandeuses d'asile, ici à Montréal. La conseillère Alia Hassan-Cournol mentionne également le Salon de l'emploi pour demandeurs d'asile qui a eu lieu récemment, et réitère l'importance pour les personnes immigrantes de pouvoir travailler rapidement. Enfin, la conseillère Alia Hassan-Cournol remercie les bénévoles dans les organismes communautaires en immigration.

La vice-présidente du conseil remercie la conseillère Alia Hassan-Cournol pour son intervention et cède la parole à la conseillère Despina Sourias qui précise vouloir ajouter sa voix à cette Déclaration. La vice-présidente du conseil en prend note et l'en remercie.

Adopté à l'unanimité.

CM23 0216**Déclaration pour la Journée internationale de la Francophonie**

Attendu que la Journée internationale de la Francophonie est célébrée chaque année le 20 mars;

Attendu que la Journée internationale de la Francophonie 2023 se déroule sous le thème « 321 millions de francophones, des milliards de contenus culturels » et qu'elle célèbre la création culturelle francophone, sa diversité, mais aussi la nécessité de valoriser son accès en ligne afin de faciliter les découvertes;

Attendu que l'Organisation internationale de la francophonie, qui organise la Journée, souligne que le principe de diversité culturelle et linguistique, cher à l'espace francophone, est aujourd'hui remis en question par l'impact du numérique, où les contenus en langue française sont plus difficiles à trouver;

Attendu que Montréal est la plus grande ville francophone en Amérique du Nord et la sixième plus grande agglomération francophone du monde;

Attendu que Montréal s'implique activement au sein de l'Association internationale des maires francophones depuis 1979 et fait partie des membres fondateurs;

Attendu que la Ville de Montréal a lancé, en mars 2021, son tout premier Plan d'action en matière de valorisation de la langue française 2021-2024, qui s'applique à l'ensemble de ses services et de ses 19 arrondissements et qui vise à favoriser la promotion et le rayonnement de la langue française dans la métropole à partir de trois principaux axes : l'exemplarité, la valorisation et l'inclusion;

Attendu que le Plan d'action en matière de valorisation de la langue française s'inscrit dans différents champs de compétences de la Ville de Montréal, soit la culture, le développement économique et le développement social, ainsi qu'à travers ses partenariats avec le gouvernement du Québec, des organismes communautaires œuvrant dans le domaine de la langue française et des réseaux privilégiés réunissant des villes francophones à travers le monde;

Attendu que le plan d'action de la Ville de Montréal permet de faire la promotion de la culture francophone montréalaise, qui n'a pas son pareil et qui fait rayonner la métropole dans la province, le pays et à l'international;

Attendu que la Ville de Montréal est forte de sa diversité et célèbre l'inclusion, mais qu'elle a le devoir de réaffirmer, jour après jour, l'importance de la langue française comme langue officielle et commune dans la métropole, particulièrement dans le contexte où un déclin du français est observable à Montréal, au Québec et au Canada.

Il est proposé par Mme Valérie Plante

appuyé par Mme Dominique Ollivier
M. Aref Salem
Mme Chantal Rossi
Mme Alba Zuniga Ramos
M. Benoit Langevin
Mme Stephanie Valenzuela
M. Alan DeSousa
Mme Mary Deros
M. Abdelhaq Sari
M. Julien Hénault-Ratelle
M. Dimitrios (Jim) Beis
Mme Catherine Clément-Talbot
Mme Angela Gentile
M. Dominic Perri
M. Laurent Desbois
M. Stéphane Côté
M. Giovanni Rapanà
M. Michel Bissonnet
M. Josué Corvil
Mme Vana Nazarian

Et résolu :

que la Ville de Montréal :

- 1- souligne la Journée internationale de la Francophonie, le 20 mars 2023;
- 2- continue de s'impliquer activement au sein de l'AIMF afin de faire la promotion du français à l'international et de favoriser la synergie entre les villes francophones du monde entier;

- 3- poursuive la mise en œuvre de son tout premier Plan d'action en matière de valorisation de la langue française et réaffirme l'importance du français comme langue officielle et commune de la métropole;
- 4- continue de soutenir les événements culturels et les organisations qui en assurent l'organisation afin que la culture francophone montréalaise continue de rayonner chez nous et aux quatre coins de la planète.

Un débat s'engage.

La vice-présidente du conseil, Mme Effie Giannou, cède la parole à la mairesse de Montréal, Mme Valérie Plante, pour la présentation de la Déclaration.

Pour commencer, la mairesse de Montréal mentionne qu'à titre de métropole francophone des Amériques et sixième plus grande agglomération francophone au monde, Montréal est fière de célébrer chaque jour la langue française. Mme Plante rappelle que le Québec et le Canada regorgent de créateurs de grand talent, et que ces artistes font briller notre langue et notre culture ici et partout dans le monde; toutefois, leurs œuvres ne bénéficient pas de tout le rayonnement qu'elles méritent sur les différentes plateformes numériques. Mme Plante souligne notamment que la Ville de Montréal a mis en place, en 2021, le Plan d'action en matière de valorisation de la langue française, qui s'applique à tous les arrondissements et à tous les services municipaux.

En terminant, la mairesse de Montréal souligne l'implication de la Ville au sein de l'Association internationale des maires francophones (AIMF), qui favorise notamment le partage des connaissances et la valorisation de la langue, et invite les membres du conseil à adopter la présente Déclaration.

La vice-présidente du conseil remercie la mairesse de Montréal pour sa présentation et invite la leader de l'opposition officielle, Mme Chantal Rossi, à prendre la parole.

Mme Rossi mentionne d'entrée de jeu que les élus-es d'Ensemble Montréal désirent ajouter leurs noms à titre d'appuyeurs-es de cette Déclaration. Elle réitère son appui au Plan d'action en matière de valorisation de la langue française. Mme Rossi indique entre autres que Montréal, plaque tournante de la francophonie et ville ouverte sur le monde, attire de nombreux immigrants-es et visiteurs francophones qui tombent sous son charme et décident d'y vivre.

Finalement, la leader de l'opposition officielle indique que les membres du conseil ont la responsabilité d'être les ambassadeurs-rices du français et de la diversité linguistique à Montréal, de valoriser notre patrimoine commun et de partager nos cultures dans un esprit de fraternité et de paix.

La vice-présidente du conseil remercie la leader de l'opposition officielle, Mme Chantal Rossi, pour son intervention et cède la parole à la leader adjointe de l'opposition officielle, Mme Alba Zuniga Ramos.

Mme Zuniga Ramos rend hommage aux professeurs de français partout notamment ceux et celles des classes d'accueil qui s'impliquent auprès des nouveaux arrivants au Québec, et qui les aident à aimer les différentes cultures francophones et à mieux s'intégrer dans leur nouveau milieu de vie. Mme Zuniga Ramos se dit fière de plusieurs aspects : de ses racines latino-américaines, d'être une francophone à Montréal, de même que les combats menés par ceux et celles qui ont défendu la langue française car cela lui a permis de pouvoir apprendre cette belle langue et de s'intégrer en français au Canada.

La vice-présidente du conseil remercie la leader adjointe de l'opposition officielle, Mme Alba Zuniga Ramos, pour son intervention.

Adopté à l'unanimité.

15.03

À 16 h 46, la vice-présidente du conseil, Mme Effie Giannou, cède la parole au leader de la majorité, M. Alex Norris, qui informe les membres du conseil que le point 15.04 sera reporté après la période de questions du public afin de faire coïncider son étude avec la présence d'invités.

À 16 h 47, le conseil procède à l'étude des points en orientation au conseil d'agglomération de l'ordre du jour.

À 16 h 47,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (20.01) à 80.01 (20.05) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM23 0217

Autoriser une dépense additionnelle de 1 430 254,34 \$, taxes incluses, pour l'acquisition du service de soutien technique des licences technologiques Oracle supplémentaires, pour la période du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2027 / Approuver un projet d'addenda 18 modifiant la convention intervenue avec Oracle Canada ULC (CM03 0900) majorant ainsi le montant total du contrat de 25 402 011,58 \$ à 26 832 265,92 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 23 mars 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 1 430 254,34 \$, taxes incluses, pour l'acquisition du service de soutien technique des licences technologiques Oracle supplémentaires, pour la période du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2027, majorant ainsi le montant total du contrat de 25 402 011,58 \$ à 26 832 265,92 \$, taxes incluses;
- 2- d'approuver le projet d'addenda 18 modifiant la convention intervenue entre la Ville de Montréal et Oracle Canada ULC (CM03 0900);
- 3- d'autoriser le directeur du Service des technologies de l'information à signer tous documents relatifs, pour et au nom de la Ville;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

CM23 0218

Accorder un contrat à IMDS Canada inc. pour l'acquisition d'une solution infonuagique pour l'extraction d'informations usuelles et la reconnaissance optique de caractères (OCR) des documents de comptes payables, pour une période de trois ans, avec trois options de prolongation de deux ans chacune - Dépense totale de 916 980,82 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 22-19633 (7 soum., 1 seul conforme)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 23 mars 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire conforme IMDS Canada inc., ce dernier ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, pour une période de trois ans, avec trois options de prolongation de deux ans chacune, le contrat pour l'acquisition d'une solution infonuagique pour l'extraction d'informations usuelles et la reconnaissance optique de caractères (OCR) des documents de comptes payables, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 916 980,82 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19633;
- 2- de procéder à une évaluation du rendement de IMDS Canada inc.;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1237684001
80.01 (20.02)

CM23 0219

Accorder un contrat à 11631276 Canada inc. / Enseignes ESM pour des travaux de fabrication et d'installation de signalisation aux parcs du Mont-Royal et Tiohtià:ke Otsira'khéne - Dépense de 753 532,79 \$, taxes incluses (contrat : 607 110,66 \$ + contingences : 121 422,13 \$ + incidences : 25 000 \$) - Appel d'offres public 22-6757 - 2 soum.

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 23 mars 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder à 11631276 Canada inc. / Enseigne ESM, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution de travaux de fabrication et d'installation de signalisation aux parcs du Mont-Royal et Tiohtià:ke Otsira'khéne, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 607 110,66 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-6757;
- 2- d'autoriser une dépense de 121 422,13 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

- 3- d'autoriser une dépense de 25 000 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1228154001
80.01 (20.03)

CM23 0220

Accorder un contrat à Procova inc., pour réaliser les travaux de remplacement de systèmes énergétiques : démantèlement d'équipements existants au mazout et installation de systèmes de chauffage électrique de la caserne 44 - Dépense totale de 1 416 951,90 \$, taxes incluses (contrat : 1 089 963 \$ + contingences : 163 494,45 \$ + incidences : 163 494,45 \$) - Appel d'offres public IMM-15846 (4 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 23 mars 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder à Procova inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de remplacement de systèmes énergétiques : démantèlement d'équipements existants au mazout et installation de systèmes de chauffage électrique de la caserne 44, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 089 963 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public IMM-15846;
- 2- d'autoriser une dépense de 163 494,45 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 163 494,45 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Procova inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1235895001
80.01 (20.04)

CM23 0221

Conclure une entente-cadre de services professionnels avec Sia Partenaires inc. pour des services professionnels en communication et gestion des parties prenantes pour des projets d'aménagement d'envergure sur le territoire de la Ville de Montréal, pour une période de 36 mois avec la possibilité d'une prolongation de 12 mois supplémentaires - Montant estimé de l'entente : 788 153,63 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 22-19541 (3 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 23 mars 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de conclure une entente-cadre d'une durée de 36 mois avec une option de prolongation de 12 mois, par laquelle Sia Partenaires inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des services professionnels de gestion des parties prenantes, de stratégie de gestion des parties prenantes et de production de documents d'information en support à la démarche, dans le cadre de projets d'aménagement d'envergure, pour une somme maximale de 788 153,63 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19541;
- 2- de procéder à une évaluation du rendement de Sia Partenaires inc.;
- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce au rythme des besoins à combler.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1225842004
80.01 (20.05)

À 17 h 08,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (20.06) à 80.01 (20.10) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM23 0222

Approuver le projet d'accord de contribution pour un montant maximal de 19 813 955 \$, entre Ressources naturelles Canada et la Ville de Montréal, en remboursement des dépenses encourues par la Ville de Montréal pour la plantation d'arbres et la surveillance de la santé et de la croissance des arbres plantés, conditionnellement à l'obtention d'un décret d'autorisation en vertu de la *Loi sur le ministère du conseil exécutif du Gouvernement du Québec* (L.R.Q. c. M-30)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 23 mars 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver le projet d'accord de contribution pour un montant maximal de 19 813 955 \$, entre Sa Majesté le Roi du chef du Canada et la Ville de Montréal, en remboursement des dépenses encourues par la Ville de Montréal pour la plantation d'arbres, conditionnellement à l'obtention d'un décret d'autorisation en vertu de la *Loi sur le ministère du conseil exécutif* du Gouvernement du Québec (L.R.Q. c. M-30);
- 2- d'autoriser la directrice du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports à être la représentante de la Ville de Montréal en regard de cet accord.

Adopté à l'unanimité.

1239767001
80.01 (20.06)

CM23 0223

Approuver deux addendas qui permettent l'extension de la durée de deux conventions établies entre la Ville de Montréal et le ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie (CG22 0181 et CG21 0152) jusqu'au 31 mars 2024, sans modifier les montants des contributions financières prévues

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 23 mars 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver les addendas aux conventions initiales conclues entre la Ville de Montréal et le ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie (CG22 0181 et CG21 0152), sans aucun changement aux montants des contributions financières prévues, afin d'ajuster la durée du projet.

Adopté à l'unanimité.

1238973001
80.01 (20.07)

CM23 0224**Approuver le projet d'entente entre le Bureau du Taxi de Montréal (BTM) et la Ville de Montréal pour le transfert de propriété de neuf véhicules conformément aux modalités décrites à la convention**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 23 mars 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver le projet d'entente entre le bureau du taxi de Montréal (BTM) et la Ville de Montréal pour le transfert de propriété des véhicules conformément aux modalités décrites à la convention;
- 2- d'autoriser le transfert de la responsabilité et de la propriété de neuf véhicules du BTM au Service du matériel roulant et des ateliers (SMRA) pour la somme de 98 281,22 \$, sans taxes;
- 3- d'autoriser un montant de 28 000 \$ à titre d'incidence pour le paiement de la TVQ à la Société de l'assurance de l'automobile du Québec (SAAQ) et les frais d'immatriculation;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1237567004
80.01 (20.08)

CM23 0225**Approuver un projet d'acte par lequel la Ville acquiert de la Société en commandite 6085, Sherbrooke Est, un immeuble vacant connu comme étant le lot 6 496 150 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 2 309,5 mètres carrés, situé à l'angle nord-ouest des rues Sherbrooke Est et Du Quesne dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, à des fins de logement social, pour la somme de 1 091 859 \$, plus les taxes applicables, le cas échéant / Accorder mainlevée pure et simple de l'hypothèque créée en faveur de la Ville de Montréal et publiée au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal, le 24 novembre 2022, sous le numéro 27 711 037**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 23 mars 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville acquiert de la Société en commandite 6085 Sherbrooke Est, un terrain vacant connu et désigné comme étant le lot 6 496 150 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 2 309,5 mètres carrés, situé à l'angle nord-ouest des rues Sherbrooke Est et Du Quesne, dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, aux fins de construction de logements sociaux, pour un montant de 1 091 859 \$, plus les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;

- 2- d'accorder la mainlevée pure et simple de l'hypothèque publiée le 24 novembre 2022 au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal, sous le numéro 27 711 037, et signer l'acte de mainlevée;
- 3- d'imputer les dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1224501009
80.01 (20.09)

CM23 0226

Approuver un projet de promesse bilatérale par laquelle la Ville s'engage à acquérir de l'école Maïmonide, un terrain vacant connu comme étant une partie du lot 1 239 537 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie approximative de 1 077,8 mètres carrés, localisé à l'angle des rues Bourdon et Tait, dans l'arrondissement de Saint-Laurent, à des fins de piste cyclable, pour le prix de 318 900 \$, plus les taxes applicables, le cas échéant

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 23 mars 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver une promesse bilatérale par laquelle la Ville de Montréal s'engage à acquérir de l'école Maïmonide, un terrain vacant connu et désigné comme étant une partie du lot 1 239 537 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, ayant une superficie approximative de 1 077,8 mètres carrés, situé à l'arrière de l'école sis au 1900, rue Bourdon, dans l'arrondissement St-Laurent, à des fins de piste cyclable, pour un prix de 318 900 \$, plus les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions stipulés à la promesse de vente bilatérale;
- 2- d'autoriser la signature de l'acte de vente résultant de la présente promesse, pourvu que cet acte de vente, soit, de l'avis du Service des affaires juridiques de la Ville, substantiellement conforme à la promesse;
- 3- si l'acte de vente est substantiellement conforme à la promesse, verser le terrain connu aujourd'hui comme étant une partie du lot 1 239 537 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie approximative de 1 077,8 mètres carrés, au domaine public;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1224501003
80.01 (20.10)

À 17 h 10

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (20.11) à 80.01 (20.15) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM23 0227

Approuver la convention de bail par laquelle la Ville de Montréal loue d'Entreprise Indorama PTA Montréal S.E.C. le terrain connu comme étant une partie du lot 2 349 680 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 16 609 pieds carrés situé sur la rue Sherbrooke Est à Montréal-Est pour une période de cinq ans, pour les besoins du projet du Collecteur industriel, conditionnel à l'octroi du contrat à un entrepreneur et à l'approbation des instances compétentes de la Ville pour la construction du Collecteur industriel pour une dépense totale de 11 457,72 \$ incluant les taxes applicables

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 23 mars 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver un projet de bail par lequel la Ville loue d'Entreprise Indorama PTA Montréal S.E.C., pour une période de cinq ans, les terrains constitués d'une partie du lot 2 349 680 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 16 609 pieds carrés, pour les besoins du projet du Collecteur industriel, moyennant un loyer de 11 457,72 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail dont sa forme finale est substantiellement conforme au bail joint au présent dossier décisionnel, le tout conditionnellement à l'octroi du contrat pour la construction du Collecteur industriel;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1228042003
80.01 (20.11)

CM23 0228

Approuver un contrat de prêt de locaux par lequel la Ville de Montréal prête, à titre gratuit, à Cuisines et vie collectives Saint-Roch, pour une durée de cinq ans, à compter du 1^{er} avril 2023, des locaux situés au sous-sol et au deuxième étage de l'immeuble sis au 671, avenue Ogilvy, d'une superficie d'environ 2 208 pieds carrés (205,13 mètres carrés), à des fins communautaires / La subvention immobilière est de 187 680 \$ pour toute la durée du prêt de locaux

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 23 mars 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver un contrat de prêt de locaux par lequel la Ville de Montréal prête, à titre gratuit, à Cuisines et vie collectives Saint-Roch, à des fins communautaires, des locaux d'une superficie d'environ 2 208 pieds carrés, situés au sous-sol et au deuxième étage de l'immeuble sis au 671, avenue Ogilvy, pour une durée de cinq ans, à compter du 1^{er} avril 2023, le tout selon les termes et conditions prévus au contrat de prêt de locaux.

Adopté à l'unanimité.

1228682016
80.01 (20.12)

CM23 0229

Approuver un projet de promesse bilatérale par laquelle Entreprise Indorama PTA Montréal S.E.C. cède à la Ville de Montréal, une servitude d'utilités publiques à des fins de la construction, du maintien, de l'entretien et de la réparation d'un collecteur pluvial et sanitaire, dont l'assiette en volumétrie, d'une superficie au sol de 7 923 mètres carrés, grève une partie des lots 2 349 680 et 2 349 681 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, située dans l'axe est-ouest de l'île de Montréal, dans la Ville de Montréal-Est, pour un montant de 100 000 \$, plus les taxes applicables, le cas échéant

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 23 mars 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver un projet de promesse bilatérale par lequel Entreprise Indorama PTA Montréal S.E.C. cède à la Ville de Montréal (Ville), une servitude réelle et perpétuelle d'utilités publiques à des fins de la construction, du maintien, de l'entretien et de la réparation d'un collecteur pluvial et sanitaire en lien au réseau d'égouts principal de la Ville, dont l'assiette en volumétrie est d'une superficie approximative au sol de 7 923 mètres carrés et est située dans l'axe est-ouest de l'île de Montréal, dans la Ville de Montréal-Est, laquelle grève une partie des lots 2 349 680 et 2 349 681 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, pour un montant de 100 000 \$, plus les taxes applicables, le cas échéant, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet de promesse;
- 2- d'autoriser la signature de l'acte de servitude par le greffier de la Ville en autant que, de l'avis du Service des affaires juridiques, l'acte de servitude dans sa forme finale soit substantiellement conforme à la promesse bilatérale jointe au présent dossier décisionnel;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1228290004
80.01 (20.13)

CM23 0230

Accorder un soutien financier non récurrent de 266 645 \$ au Centre de valorisation du bois urbain afin de transformer et valoriser des billots de frênes provenant de l'abattage des frênes déperissants de la Ville de Montréal pour la période du 1^{er} avril 2023 au 30 juin 2026, dans le cadre du Plan de la forêt urbaine / Approuver un projet de convention à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 23 mars 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent de 266 645 \$ au Centre de valorisation du bois urbain afin de transformer et valoriser des billots de frênes provenant de l'abattage des frênes déperissants de la Ville de Montréal pour la période du 1^{er} avril 2023 au 30 juin 2026, dans le cadre du Plan de la forêt urbaine;

- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1239196001
80.01 (20.14)

CM23 0231

Accorder un soutien financier additionnel totalisant la somme de 100 237 \$ à deux organismes, afin de bonifier les projets en itinérance de l'Axe 1 « Accompagner et cohabiter dans l'espace public », du 1^{er} janvier au 30 juin 2023, dans le cadre du budget du Service de la diversité et de l'inclusion sociale / Approuver les projets d'addenda 1 et 2 modifiant les conventions de contributions financières intervenues entre la Ville et ces organismes (CG22 0264 - CG21 0726) majorant ainsi le montant total des soutiens accordés de 260 474 \$ à 360 711 \$

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 23 mars 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 100 237 \$, aux organismes ci-après désignés, pour la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2023 et pour le montant indiqué en regard de chacun d'eux :

Organismes	Projets	Soutien recommandé
Centre d'amitié autochtone de Montréal inc.	Médiation communautaire	50 000 \$
Plein Milieu	Médiation sociale - Plateau Mont-Royal	50 237 \$

- 2- d'approuver le projet d'addenda 1 de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1239665001
80.01 (20.15)

À 17 h 14,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (20.16) à 80.01 (20.20) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM23 0232

Accorder un soutien financier de 100 000 \$ et une contribution en biens et services (soutien technique) d'une valeur estimée à 150 000 \$ à l'Île du Savoir pour la réalisation de la 16^e édition du Festival Eurêka! en mai 2023 / Approuver un projet de convention à cet effet / Autoriser un virement budgétaire non récurrent de 100 000 \$ en provenance du Service du développement économique vers Espace pour la vie pour 2023

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 23 mars 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder un soutien financier de 100 000 \$ à l'Île du Savoir pour la réalisation de la 16^e édition du Festival Eurêka! du 26 au 28 mai 2023;
- 2- d'accorder une contribution en biens et services (soutien technique) d'une valeur estimée à 150 000 \$ à l'Île du Savoir pour la réalisation de la 16^e édition du Festival Eurêka! du 26 au 28 mai 2023;
- 3- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme établissant les modalités et conditions de versement du soutien financier et de la contribution en biens et services (soutien technique);
- 4- d'autoriser un virement non récurrent de 100 000 \$ en provenance du Service du développement économique vers Espace pour la vie pour 2023;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1239442001
80.01 (20.16)

CM23 0233

Accorder un soutien financier additionnel de 50 596 \$ à Accueil Bonneau inc., pour la prolongation d'un projet en itinérance de l'Axe 2 « Sécuriser et stabiliser dans des espaces d'accueil », du 1^{er} janvier au 30 juin 2023, dans le cadre du budget du Service de la diversité et de l'inclusion sociale / Approuver le projet d'addenda 1 modifiant la convention de contribution financière intervenue entre la Ville et cet organisme (CG22 0263), majorant ainsi le montant total du soutien accordé de 101 192 \$ à 151 788 \$

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 23 mars 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 50 596 \$, à l'organisme ci-après désigné, pour la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2023 et le montant indiqué en regard de celui-ci :

Organisme	Projet	Soutien recommandé
Accueil Bonneau inc.	Services d'accueil, évaluation, orientation, référence et accompagnement (AEORA)	50 596 \$

- 2- d'approuver le projet d'addenda 1 de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement du soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1239665002
80.01 (20.17)

CM23 0234

Accorder un soutien financier additionnel totalisant la somme de 369 174 \$ à plusieurs organismes, pour la prolongation de projets d'offre de service en matière d'hébergement d'urgence des personnes en situation d'itinérance, du 1^{er} janvier 2023 au 30 juin 2023, dans le cadre du budget du Service de la diversité et de l'inclusion sociale / Approuver les projets d'addenda modifiant les conventions de contributions financières intervenues entre la Ville et ces organismes (CG22 0261), majorant ainsi le montant total des soutiens accordés de 738 348 \$ à 1 107 522 \$

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 23 mars 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 369 174 \$, aux organismes ci-après désignés, pour la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2023 en regard du montant et du projet indiqués en regard de chacun d'eux :

Organismes	Projets	Soutien recommandé
La Maison du Père	Accueil, hébergement d'urgence, accompagnement, référence et suivi	97 500 \$
La rue des Femmes de Montréal	Accueil, hébergement d'urgence, accompagnement, référence et suivi	76 674 \$
Mission Bon Accueil	Accueil, hébergement d'urgence, accompagnement, référence et suivi	97 500 \$
Mission Old Brewery	Accueil, hébergement d'urgence, accompagnement, référence et suivi	97 500 \$

- 2- d'approuver les projets d'addenda 1 de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1239665004
80.01 (20.18)

CM23 0235

Conclure une entente-cadre avec Bureau Veritas Canada (2019) inc., pour la fourniture sur demande d'un service d'analyses externes en laboratoire pour une période de 36 mois, prévoyant une option de prolongation de 12 mois - Montant estimé de l'entente 1 272 038,90 \$, taxes incluses (entente : 1 106 120,78 \$ + variation de quantités : 165 918,12 \$) - Appel d'offres public 22-19660

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 23 mars 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de conclure une entente-cadre d'une durée de 36 mois, prévoyant une option de prolongation de 12 mois, par laquelle Bureau Veritas Canada (2019) inc., seul soumissionnaire conforme, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, la fourniture sur demande d'un service d'analyses externes en laboratoire, pour une somme maximale totale 1 106 120,78 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19660;
- 2- d'autoriser une dépense de 165 918,12 \$, taxes incluses, à titre de budget de variations de quantités;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de Bureau Veritas Canada (2019) inc.;
- 4- d'imputer ces dépenses au rythme des besoins à combler, et ce, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1231025001
80.01 (20.19)

CM23 0236

Autoriser une dépense maximale de 720 164,92 \$, taxes incluses, pour la réalisation des plans et devis pour un lien de transport actif pouvant desservir la station Sunnybrooke du réseau électrique métropolitain (REM) et son accès, dans le cadre des travaux du projet REM, comme prévue à l'Entente visée par l'article 14 de la Loi concernant le Réseau électrique métropolitain (RLRQ, chapitre R-25.02)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 23 mars 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'autoriser une dépense maximale de 720 164,92 \$, taxes incluses, pour la conception et la réalisation des plans et devis pour un lien de transport actif pouvant desservir la station Sunnybrooke du Réseau électrique métropolitain (REM) et son accès, dans le cadre des travaux du projet REM, comme prévue à l'Entente visée par l'article 14 de la *Loi concernant le Réseau électrique métropolitain* (RLRQ, chapitre R-25.02);
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1237211005
80.01 (20.20)

À 17 h 20,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (20.21) à 80.01 (20.24) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM23 0237

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Approuver le projet de bail par lequel la Ville loue de fiduciaires pour le compte de Fonds de placement immobilier Cominar, des espaces situés aux 4^e, 5^e, 6^e et 7^e étages de l'immeuble sis au 255, boulevard Crémazie Est, d'une superficie d'environ 78 158 pieds carrés (7261,11 mètres carrés), pour une période de 15 ans à compter du 1^{er} mai 2023, à des fins de bureaux pour les besoins du Service de l'évaluation foncière, du Service de l'approvisionnement ainsi que du Service des infrastructures du réseau routier - Dépense totale de 40 086 152,26 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 23 mars 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;

- 2- d'approuver le projet de bail par lequel la Ville loue d'Alex Avery, Renzo Barazzuol, Navdeep Gill, Stephen Loukas, Samir Manji, Brett Miller, Ben Rodney, Ryan Ross et Jonathan Wener, chacun en sa qualité de fiduciaire pour le compte de Fonds de placement immobilier Cominar, pour une période de 15 ans, à compter du 1^{er} mai 2023, des espaces aux 4^e, 5^e, 6^e et 7^e étages de l'immeuble situé au 255, boulevard Crémazie Est, d'une superficie de 7261,11 mètres carrés, à des fins de bureaux pour les besoins du Service de l'évaluation foncière, du Service de l'approvisionnement ainsi que du Service des infrastructures du réseau routier, pour une dépense totale de 40 086 152,26 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1229653001
80.01 (20.21)

CM23 0238

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Eurovia Québec Grands Projets inc. pour des travaux de conduites d'eau principales, d'égout, de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans l'avenue Somerled, entre l'avenue Beaconsfield et le chemin de la Côte-Saint-Luc - Dépense totale de 22 805 096,04 \$, taxes incluses (contrat : 18 692 701,67 \$ + contingences : 2 803 905,25 \$ + incidences : 1 308 489,12 \$) - Appel d'offres public 10375 (4 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 23 mars 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder à Eurovia Québec Grands Projets inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour des travaux de conduites d'eau principales, d'égout, de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans l'avenue Somerled, entre l'avenue Beaconsfield et le chemin de la Côte-Saint-Luc, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 18 692 701,67 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10375;
- 3- d'autoriser une dépense de 2 803 905,25 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'autoriser une dépense de 1 308 489,12, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5- de procéder à une évaluation du rendement de Eurovia Québec Grands Projets inc.;
- 6- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1228510001
80.01 (20.22)

CM23 0239**Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats**

Conclure deux ententes-cadres de services professionnels d'une durée de 36 mois avec GLT+ inc. (contrat : 1 100 333,75 \$, taxes incluses) et Macogep inc. (contrat : 921 122,21 \$, taxes incluses), pour l'estimation des coûts de construction de différents projets sous la responsabilité du Service des infrastructures du réseau routier, incluant deux options de prolongation de 12 mois chacune, et ce, uniquement si au terme des 36 mois, les dépenses autorisées n'ont pas été épuisées - Dépense totale de 2 021 455,96 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 22-19632 (3 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 23 mars 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
 - 2- de conclure deux ententes-cadres avec les firmes ci-après désignées, pour chacun des contrats, ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, d'une durée de 36 mois, lesquelles s'engagent à fournir à la Ville, sur demande, des services professionnels en estimation de coûts de construction d'infrastructures urbaines pour différents projets, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19632;
- | <u>Firme</u> | <u>Montant (taxes incluses)</u> | <u>Durée</u> | <u>Contrat</u> |
|--------------|---------------------------------|--------------|----------------|
| GLT+ inc | 1 100 333,75 \$ | 36 mois | 1 |
| Macogep inc. | 921 122,21 \$ | 36 mois | 2 |
| Somme totale | 2 021 455,96 \$ | | |
- 3- d'autoriser le directeur de la Direction de la réalisation des projets d'infrastructures urbaines, à prolonger les contrats pour un maximum de deux prolongations de 12 mois chacune, et ce, uniquement si au terme des 36 mois, les dépenses autorisées n'ont pas été épuisées;
 - 4- de procéder à une évaluation du rendement de GLT+ inc. et Macogep inc.;
 - 5- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce, au rythme des besoins à combler.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

CM23 0240

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder trois contrats à SOGEP inc. pour la fourniture de services d'entretien des équipements et des milieux naturels du réseau parcs-nature, pour une période de 43 mois, soit du 1^{er} avril 2023 au 31 octobre 2026, avec deux options de prolongation de 12 mois - Dépense totale de 11 561 506,93 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 23-19709 (1 seul soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 23 mars 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder au seul soumissionnaire SOGEP inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, trois contrats pour la fourniture de services d'entretien des équipements et des milieux naturels du réseau parcs-nature, pour une période de 43 mois, soit du 1^{er} avril 2023 au 31 octobre 2026, avec deux options de prolongation de 12 mois, pour une somme maximale de 11 561 506,93 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 23-19709;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de SOGEP inc.;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1234352001
80.01 (20.24)

À 17 h 31, la vice-présidente du conseil, Mme Effie Giannou, suspend les travaux jusqu'à 19 h.

**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal
du 20 mars 2023
13 h**

**Séance tenue le lundi 20 mars 2023, 19 h
salle du conseil de l'hôtel de ville, édifice Lucien-Saulnier**

PRÉSENCES :

Mme Valérie Plante, Mme Ericka Alneus, M. Robert Beaudry, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. Michel Bissonnet, Mme Nancy Blanchet, Mme Josefina Blanco, Mme Caroline Bourgeois, M. Éric Alan Caldwell, Mme Lisa Christensen, Mme Catherine Clément-Talbot, M. Josué Corvil, M. Stéphane Côté, Mme Mary Deros, M. Laurent Desbois, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Sterling Downey, Mme Angela Gentile, Mme Effie Giannou, Mme Marianne Giguère, Mme Nathalie Goulet, Mme Vicki Grondin, Mme Alia Hassan-Cournol, Mme Andrée Hénault, M. Julien Hénault-Ratelle, Mme Virginie Journeau, Mme Gracia Kasoki Katahwa, M. Benoît Langevin, Mme Laurence Lavigne Lalonde, M. Pierre Lessard-Blais, M. François Limoges, Mme Marie-Andrée Mauger, Mme Sophie Mauzerolle, M. Peter McQueen, M. Luis Miranda, Mme Martine Musau Muele, Mme Vana Nazarian, M. Jérôme Normand, M. Alex Norris, Mme Dominique Ollivier, M. Sylvain Ouellet, Mme Laura Palestini, M. Jocelyn Pauzé, M. Dominic Perri, Mme Marie Plourde, Mme Magda Popeanu, M. Luc Rabouin, M. Giovanni Rapanà, Mme Chantal Rossi, Mme Julie Roy, M. Aref Salem, M. Abdelhaq Sari, M. Serge Sasseville, M. Craig Sauv , Mme Despina Sourias, Mme  milie Thuillier, Mme V ronique Tremblay, M. Alain Vaillancourt, Mme Stephanie Valenzuela, Mme Maja Vodanovic et Mme Alba Zuniga Ramos

**ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU R GLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU
CONSEIL :**

Mme Christine Black, M. Benoit Dorais et M. Sonny Moroz

AUTRES PR SENCES :

M. Serge Lamontagne, Directeur g n ral
M  Emmanuel Tani-Moore, Greffier de la Ville
M. Michel Turcotte, Analyste-r dacteur
Mme Marie Desormeaux, Conseill re - analyse et contr le de gestion

En ouverture, la pr sidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, souhaite bon retour   toutes et   tous et d clare la s ance ouverte.

1 - P riode de questions du public

  19 h 04, la pr sidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, appelle le point « P riode de questions du public » et invite les personnes du public pr sentes   poser leurs questions.

<u>Question de</u>	<u>�</u>	<u>Objet</u>
Mme Isabel Matton	Mme Val�rie Plante M. Alex Norris (M. Alain Vaillancourt)	Que pensez-vous des arrestations de masse du Service de police de la Ville de Montr�al (SPVM) durant la p�riode allant de 2011 � 2015? / Quelle est la r�ponse de M. Alex Norris au sujet des arrestations de masse durant la p�riode allant de 2011 � 2015?

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Eduardo Moura	Mme Valérie Plante (Mme Maja Vodanovic)	À quel moment allons-nous rencontrer Mme Maja Vodanovic au sujet du projet du parc Pierre-Bédard? / Commentaires
Mme Johanna Cosentino	Mme Valérie Plante (Mme Julie Roy)	Demande des analyses et études d'impact du projet de pistes cyclables des rues Legendre et de l'Esplanade / Aimerais la présentation du projet global pour les secteurs Saint-Simon et Youville
DÉPÔT DE DOCUMENTS		
M. Francis Waddell	Mme Valérie Plante (Mme Marie-Andrée Mauger)	Est-ce que l'Administration peut reculer concernant le projet de stationnement à étages Éthel pour qu'il serve plutôt à du logement social et abordable? / Combien coûte ce projet? Et s'il coûte par exemple 20 M\$, veut-on utiliser cette somme pour une infrastructure en béton?
DÉPÔT DE DOCUMENTS		
Mme Nancy Hanna	Mme Valérie Plante (M. Dimitrios (Jim) Beis)	Est-il possible de réévaluer la solution de sens unique sur le boulevard Lalande dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro? / Propose de nouvelles solutions pour cet enjeu et demande si ce projet est final
Mme Jacinthe Poisson	Mme Valérie Plante (Mme Josefina Blanco)	Est-ce que la Ville de Montréal va réviser et abroger les règlements municipaux porteurs de profilage racial et social? / Est-ce que ce sont les élus-es qui vont porter ce dossier?
M. Jean Duval	M. Aref Salem	Demande à quel moment va-t-il pouvoir rencontrer le chef du SPVM et qu'est-ce qui peut être fait pour qu'il y ait une commission d'enquête concernant l'intégrité des cols blancs, cols bleus et des employés du SPVM? / Reformule sa question
M. Robert Edgar	Mme Valérie Plante (M. Alex Norris)	Demande des justifications sur la liberté d'expression du côté de l'Administration / Aimerais que ses droits soient défendus
Mme Marie Barbeau	Mme Valérie Plante (Mme Julie Roy)	Aimerait des études concernant le stationnement qui seront retirées dans le projet de pistes cyclables des rues Legendre et de l'Esplanade? / Est-ce qu'il y a des analyses pour ce projet affectant les secteurs Saint-Simon et Youville?
Mme Lynda Khelil	M. Alain Vaillancourt	Quel est le point de vue de l'Administration concernant la campagne en cours au sujet des interpellations policières? / Commentaires sur la réponse reçue et la campagne en cours
DÉPÔT DE DOCUMENTS		
Mme Geneviève Tremblay-Fafard	Tous les élus-es (M. Robert Beaudry)	Comment l'Administration va-t-elle soutenir le collectif À nous La Malting?
M. Pierre-Luc Girard-Lauriault	M. Luc Rabouin	Est-ce que l'Administration peut réviser les programmes pour les projets de piétonisation des rues commerciales afin que les arrondissements soient décisionnels en cette matière tout en consultant les parties prenantes? / Est-ce qu'on peut aller de l'avant avec les projets de piétonisation sans l'adhésion des Sociétés de développement commercial (SDC)?

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. François Couture	Mme Maja Vodanovic	Est-ce que la prochaine présentation du projet du parc Pierre-Bédard va se dérouler dans un esprit de collaboration? / Est-ce qu'il y a eu plusieurs firmes d'ingénieurs qui se sont penchées sur ce projet?
Mme Julie Hubert	Mme Valérie Plante (Mme Maja Vodanovic)	Pourquoi investir 12 M\$ dans le projet de parc Pierre-Bédard qui ne règlera pas le problème de débordement des égouts? / Aimerais le même traitement que les résidents-es de l'arrondissement de Saint-Léonard
M. Stéphane Lampron	Mme Valérie Plante (M. Robert Beaudry)	Aimerait des explications concernant le bâtiment La Malting / Quelle est la position de l'Administration concernant AccèsLogis?

À 20 h 12, la présidente du conseil fait la lecture de 12 questions reçues via le formulaire disponible sur le site Internet de la Ville de Montréal. Toutes les questions reçues par écrit par le public sont déposées aux Archives, avec la liste des documents déposés de ce conseil.

Prendre note que toutes les questions du public reproduites ci-dessous à partir du formulaire disponible sur le site Internet de la Ville de Montréal apparaissent comme elles ont été reçues, sans révision, ni modification.

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
Chloé Larouche	Mme Valérie Plante (Mme Alia Hassan-Cournol)	<p>En ouverture de la COP15 à Montréal, M. Antonio Guterres a dit : « avec notre appétit sans fond pour une croissance économique incontrôlée et inégale, l'humanité est devenue une arme d'extinction massive ». « Nous traitons la nature comme des toilettes. Et finalement, nous nous suicidons par procuration ».</p> <p>Je vis dans MHM, tout près du secteur ASLP et voisine du Port de Montréal. Je suis inquiète de ce que vous faites à mon milieu de vie.</p> <p>Des experts ont dit que le pire exemple de cohabitation résidentielle/industrielle parmi 134 éco-parcs industriels étudiés partout au monde est chez moi.</p> <p>D'autres ont qualifié le secteur de Poumon Noir de Montréal à cause de toute la pollution, à cause du famélique taux de canopée.</p> <p>Les boisés disparaissent pour des condos, des routes, du camionnage etc. Bref ça va très très mal dans MHM.</p> <p>Dans ces circonstances pourquoi réindustrialiser le sud de mon arrondissement ? Pourquoi sommes-nous la toilette du développement économique à Montréal ?</p>

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
Elisabeth Greene	M. Robert Beaudry (M. Pierre Lessard-Blais)	<p>Sachant que le taux de canopée de la Ville de Mtl (agglomération) est de 25% (et vise 26% d'ici 2025) d'MHM est de 19 % et d'Assomption-Sud-Longue-Pointe (ASLP) est de 4,73%</p> <p>Sachant également que ces données sont en lien direct avec la pollution, les îlots de chaleur importants, et ultimement, les impacts nocifs sur la santé de milliers de citoyens qui vivent à l'intérieur, et aux alentours du secteur ASLP... ce même secteur qui s'est dernièrement mérité le titre de «Poumon noir de Mtl» par les experts en santé et en environnement, et où sont présentement rasés les deniers espaces verts qui y subsistent.</p> <p>Ma question est donc: En toute équité, planifiez-vous augmenter le taux de canopée d'ASLP, afin de se rapprocher d'un pourcentage de canopée acceptable par rapport à celui du reste de la Ville et de l'arrondissement?</p> <p>En ce sens, est-ce est vraiment une bonne idée d'y instaurer un parc industriel, alors que l'indice de canopée est de 4,73%?</p>
Marie-Christine Girard	Mme Valérie Plante (M. Craig Sauv��)	<p>Comment justifiez-vous le fait que la distance entre le c��t�� ouest du 2000 rue des Bassins et l'��ventuel c��t�� est du 1990 qui lui fait face soit r��duite jusqu'�� neuf m��tres, alors que partout dans le district, l�� o�� il y un passage vers le canal, la distance est d'au moins vingt m��tres ?</p>
Roberto Molinaro	Mme Caroline Bourgeois	<p>Bonsoir Madame Bourgeois,</p> <p>Il y a un probl��me d'��gout quand le promoteur a construit la rue Panis Charles a RDP. Ils ont install�� l'��gout en contre-pente vers ma maison.</p> <p>Selon le r��glement 15-085 et 20-030 l'arrondissement et responsable de le corrig�� car le probl��me est sur le domaine public.</p> <p>Du puis le mois d'octobre 2022 que je suis en contact avec l'arrondissement et rien ne se passe. Pourquoi la ville refuse de faire la r��paration et insiste que ce soit ma responsabilit�� de le faire corriger et si je ne suis pas contente que je dois poursuivre la Ville.? Est-ce que vous pouvez expliquer pourquoi?</p>
Karine Liboiron	Mme Val��rie Plante (Mme Marianne Gigu��re)	<p>Pourquoi faire un REV sur Christophe Colomb et couper les voies de circulation alors qu'il y a d��j�� une piste cyclable en place ? L'actuel est beaucoup plus s��r que les voies des deux c��t��s de la rue.</p>

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
Christelle Ouellette	Mme Martine Musau Muele (Mme Marianne Giguère)	Mon bébé va a la garderie situé sur l'avenue De Lorimier coin Mont Royal il y a un stationnement permis de 15 minutes entres 7 et 9h30 am. Mais le soir nous ne pouvons pas débarqué et chercher nos enfants. Entre 4 et 6 pm' il y a interdictions coté est. Et les tickets coute plus de 100 dollars. Le monsieur qui donne les contravention nous attends fermement pour nous coller une contravention meme si nous sommes dans la zone de garderie. Est ce que cest possible de nous psrmettre la meme zone de 15 minutes mais pour le soir également sil vous plait. Ca coute cher aller chercher nos enfants et je ne parle pas que pour moi la dedans je parle au noms de tous les parents. MERCI
Valerie Talbot	M. François Limoges	Pourquoi les chiens peuvent-ils maintenant être admis à bord du métro mais que nos commerces locaux de la rue masson (plus spécifiquement les cafés -pour emportés) semblent subir un reserrement soudain des règlementations, pénalisant les citoyens et les entrepreneurs d'ici?
Myri Lauzon	Mme Valérie Plante (M. Alain Vaillancourt)	Le 14 mars dernier, suite à la conférence de presse organisée par des représentants et représentantes de recours collectifs concernant des arrestations de masse illégales qui ont eu lieu lors de manifestations entre 2011 et 2015, vous vous êtes emparée des réseaux sociaux pour présenter des excuses. Vous y mentionniez que « les droits ont été brimés par l'ancien règlement P-6, abrogé par votre administration ». Vous n'y mentionnez pas que le problème était l'application dudit règlement par le SPVM et les arrestations de masse. Vous ne faites pas le bilan des actions du SPVM durant cette période. Et vous ne dites rien sur les actions que vous comptez prendre comme administration aujourd'hui, au-delà d'avoir abrogé le règlement P-6. Ma question est la suivante : Qu'est-ce qui sera mis en place par votre administration pour éviter une nouvelle répression policière de futurs mouvements sociaux ?
Emmanuelle Villa	Mme Valérie Plante (Mme Julie Roy)	Avec les pistes cyclables projetées sur la rue Legendre entre Lajeunesse et l'avenue de L'Esplanade et sur de l'Esplanade entre Legendre et Chabanel, vous allez retirer environ 200 places de stationnement, avez-vous fait les analyses concernant la demande de stationnements nécessaire pour les résidents et des utilisateurs des quartiers Saint-Simon et Youville, et comment allez-vous compenser pour ces places et ne croyez-vous pas qu'il y a aura un impact sur l'économie des quartiers?
Marianne Laflamme	Mme Valérie Plante (Mme Alia Hassan-Cournol)	Comment la ville compte lutter contre les îlots de chaleurs dans Mercier-Hochelaga-Maisonneuve plus spécifiquement le secteur L'assomption sud longue pointe ? Pourrions nous aussi avoir un parc nature dans le quartier, nous sommes considérés comme le poumon noir de la ville?

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
Steven Middleton	M. Benoit Dorais (M. Robert Beaudry)	Est-ce que Devimco a fait une demande de changement de zonage sur le terrain acquis en 2021 dans Pointe St-Charles et présentement occupé par Ray-Mont Logistiques ?
Geneviève de Grandpré	M. Robert Beaudry	Lors du dernier conseil d'Arrondissement d'Outremont, Monsieur Le Maire Laurent Desbois a mentionné qu'une séance d'information organisée par la ville centre aurait lieu en mars sur le stationnement du CCI qui se trouve dans le secteur MIL. Également, il a été mentionné qu'une séance d'information et des ateliers auraient lieu le 1er mai concernant le parc Irma Levasseur, toujours dans le secteur MIL. Or, les usagers du parc Mali sont toujours sans nouvelle des scénarios de réfection du secteur Rockland qui auront un impact sur celui-ci. La sortie des scénarios, prévue initialement en septembre 2022 est continuellement reportée. Je tiens à rappeler que la pétition de l'APCO pour le maintien intégral du parc Mali et de ses 80 arbres matures a obtenu 2697 signatures à ce jour. Monsieur Beaudry quand est-il du choix des scénarios du secteur et quand ceux-ci seront-ils présentés aux citoyens ?

À l'expiration du délai imparti pour la Période de questions du public par le *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil* (06-051), la présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, déclare la Période de questions du public close à 20 h 34. Elle remercie toutes les personnes qui ont soumis leurs questions soit en se déplaçant à l'hôtel de ville soit par écrit afin de faire état de leurs préoccupations aux membres du conseil.

À 20 h 34, le leader de la majorité, M. Alex Norris, appelle le point 15.04 de l'ordre du jour afin de faire coïncider son étude avec la présence d'invités dans la salle du conseil, et mentionne que l'étude des points 51.01 à 51.04 se fera tout de suite après l'étude du point 15.04, également en raison de la présence d'invités.

CM23 0241

Déclaration sur la Journée mondiale de l'eau

Attendu que la Journée mondiale de l'eau a lieu tous les 22 mars depuis 1993, une initiative des Nations Unies qui permet de rappeler, chaque année, que l'eau est essentielle et doit être protégée contre toute forme de pollution;

Attendu que la pollution des cours d'eau peut générer des conséquences sur la santé des populations, de la faune, de la flore, sur la biodiversité et sur les coûts de traitement pour rendre l'eau potable;

Attendu qu'il est de la responsabilité des municipalités de fournir une eau potable de qualité à la population, que les gouvernements détiennent les pouvoirs législatifs pour enrayer plusieurs sources de pollution et que deux sources importantes de pollution retiennent particulièrement l'attention actuellement, soit les microfibres de plastique et les composés perfluorés (PFAS);

Attendu que des microfibres sont libérées quotidiennement dans les cours d'eau et les océans en raison du lavage en machine des vêtements et qu'une maison moyenne au Canada et aux États-Unis émet 533 millions de microfibres textiles par année dans les effluents;

Attendu que 64 % des fibres de textiles produites dans le monde en 2021 étaient synthétiques, dont 56 % de matériaux issus d'hydrocarbures, et que 35 % des microplastiques rejetés dans les océans chaque année proviendraient de ces textiles synthétiques;

Attendu que les composés perfluorés (PFAS), surnommés Forever Chemicals, sont des produits chimiques largement produits et utilisés en Amérique du Nord depuis les années 1950 et 1960, comme additifs ignifuges, enduits imperméabilisants et antitaches sur des biens de consommation courants, que l'exposition chronique ou à long terme à certains de ces produits peut être associée à des effets sur la santé et qu'il subsiste à ce jour des incertitudes concernant la probabilité d'occurrence et la gravité de ces effets;

Attendu que la U.S. Environmental Protection Agency (EPA) a évalué plus de 400 études publiées depuis 2016, au moyen de nouvelles approches, outils et modèles d'évaluation du risque à la santé humaine, et que, selon ces données, les niveaux pouvant provoquer des effets négatifs sur la santé sont bien inférieurs à ce que l'on croyait auparavant et que, conséquemment, le gouvernement américain prépare une nouvelle réglementation nationale sur le PFOA et le PFOS dans l'eau potable à paraître en 2023;

Attendu que les procédés de traitements conventionnels dans les usines de production d'eau potable ne peuvent éliminer les PFAS et que la question des résidus et de ce que nous pourrions en faire, demeure entière;

Attendu que, compte tenu du principe de précaution en matière de santé, la solution la plus sensée et efficace est d'interdire la vente de biens et de produits avec des PFAS, afin d'éliminer la pollution à la source;

Attendu que le gouvernement du Canada s'est engagé, lors des élections de 2021, à renforcer son Plan d'action sur l'eau douce par un investissement de 1 G\$ sur 10 ans, pour restaurer et protéger les Grands Lacs et les systèmes fluviaux, en commençant par le bassin des Grands Lacs et du fleuve Saint-Laurent, et que les États-Unis ont investi 1,8 G\$ dans l'initiative de restauration des Grands Lacs depuis 2017 et que ce financement s'accroîtra avec la loi sur les investissements dans les infrastructures et les emplois;

Attendu que le Collaboratif Grands Lacs-Saint-Laurent, qui compte parmi ses partenaires l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent, dont est membre la Ville de Montréal, a présenté 30 recommandations à Environnement et Changement climatique Canada, visant notamment à mieux protéger les sources d'eau potable, dont le fleuve Saint-Laurent, et ce, à la suite d'une consultation de 18 mois réunissant les Premières Nations, des ONG, des scientifiques, dans le cadre du Plan d'action 2020-2030.

Il est proposé par Mme Maja Vodanovic

appuyé par Mme Marie-Andrée Mauger

Et résolu :

que la Ville de Montréal :

- 1- demande aux gouvernements du Québec et du Canada l'adoption de lois appropriées afin que les nouvelles machines à laver en vente au Canada soient équipées de filtres recueillant les microfibres provenant du lavage des vêtements;
- 2- demande aux gouvernements du Québec et du Canada d'adopter les lois appropriées pour interdire la vente des biens et produits contenant des PFAS au Canada;
- 3- demande au gouvernement du Canada de respecter son engagement d'investir 1 G\$ sur 5 ans dans son Plan d'action renforcé sur l'eau douce et de l'inclure dans le budget 2023, en priorisant le bassin des Grands Lacs et du Saint-Laurent, et de permettre aux municipalités d'en bénéficier pour des projets visant à protéger la source d'eau qu'est le fleuve Saint-Laurent.

Un débat s'engage.

La présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, cède la parole à la conseillère Mme Maja Vodanovic pour la présentation de la Déclaration.

D'entrée de jeu, Mme Vodanovic souligne la présence d'invités en salle du conseil, notamment des membres du Groupe de recommandations et d'actions pour un meilleur environnement (GRAME), ainsi que de membres de l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent. Mme Vodanovic mentionne que c'est grâce à la collaboration entre la Ville et ces deux organismes qu'est née cette Déclaration. Puis, la conseillère Maja Vodanovic fait la lecture des Attendus et des Résolus. En terminant, elle invite les membres du conseil à adopter cette Déclaration à l'unanimité.

La présidente du conseil remercie la conseillère Maja Vodanovic pour sa présentation et cède la parole au conseiller Alan DeSousa.

À son tour, M. DeSousa souhaite la bienvenue aux invités. M. DeSousa souligne entre autres l'importance de protéger l'eau potable, alors que près de deux milliards de personnes n'y ont pas accès et que près de la moitié de la population mondiale ne bénéficie pas d'installations sanitaires sûres. Le conseiller Alan DeSousa enchaîne en identifiant deux sources de pollution dans l'eau : les microfibres de plastique et les composés perfluorés (PFAS). Il note que selon plusieurs études, et qu'à divers degrés, les humains et les animaux sont exposés à de potentiels effets néfastes sur leur santé.

En conclusion, le conseiller Alan DeSousa réitère l'importance d'investir de fortes sommes pour la protection de l'eau douce, et invite le gouvernement du Canada à respecter son engagement d'investir un milliard de dollars dans son Plan d'action sur l'eau douce.

La présidente du conseil remercie le conseiller Alan DeSousa pour son intervention.

Adopté à l'unanimité.

15.04

CM23 0242

Nominations au Conseil jeunesse de Montréal

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 mars 2023 par sa résolution CE23 0330;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'approuver la nomination de M. Kevin Martinez, à titre de membre du Conseil jeunesse de Montréal, pour un premier mandat de trois ans se terminant en mars 2026, en remplacement de M. Ghassen Soufi;
- 2- d'approuver la nomination de M. Iles Ousmer, à titre de membre du Conseil jeunesse de Montréal, pour un premier mandat de trois ans se terminant en mars 2026, en remplacement de M. Pentcho Tchomakov;
- 3- de remercier les membres sortants pour leur contribution au Conseil jeunesse de Montréal.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

51.01 1237181001

CM23 0243

Nomination et désignation au Conseil des Montréalaises

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 mars 2023 par sa résolution CE23 0331;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- de nommer à titre de membre du Conseil des Montréalaises, Mme Angélique Marguerite Berthe Diène, pour un premier mandat de trois ans, de mars 2023 à mars 2026, en remplacement de Mme Évelyne-Jean Bouchard;
- 2- de désigner Mme Marianne-Sarah Saulnier à titre de vice-présidente du Conseil des Montréalaises, pour un premier mandat de 13 mois, se terminant le 20 avril 2024;
- 3- de remercier Mme Évelyne-Jean Bouchard pour sa contribution au Conseil des Montréalaises.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

51.02 1237721001

CM23 0244

Nominations et désignations au Comité consultatif en reconnaissance

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 mars 2023 par sa résolution CE23 0389;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de nommer les personnes ci-après désignées au sein du Comité consultatif en reconnaissance :

À la présidence :

- Jean-François Leclerc, historien et muséologue, pour un premier mandat de trois ans;

À la vice-présidence :

- Isabelle Dumas, architecte et urbaniste, pour un premier mandat de trois ans;
- Jacques Thériault Watso, conseiller au Conseil des Abénakis d'Odanak, pour un premier mandat de trois ans;

À titre de membres :

- Rito Joseph, conférencier sur l'identité culturelle et l'histoire, pour un premier mandat de trois ans;
- Francyne Lord, conseillère en art public, pour un premier mandat de trois ans;
- Charlotte Kelly, consultante en patrimoine et animatrice d'ateliers de danse traditionnelle, pour un premier mandat de deux ans;
- Bernard Vallée, animateur en patrimoine et histoire urbaine et sociale, pour un premier mandat de deux ans;
- Daniel-Joseph Chapdelaine, conseiller en affaires municipales et en aménagement du territoire, pour un premier mandat de deux ans;
- Bérénice Mollen-Dupuis, conseillère en développement d'affaires – dossiers autochtones, pour un premier mandat de deux ans;

À titre de membres suppléants-es :

- Luce Lafontaine, architecte, pour un premier mandat de trois ans;
- Elyse Lévesque, professeure au collégial, pour un premier mandat de trois ans;
- Paul-André Linteau, historien, professeur émérite, pour un premier mandat de trois ans;
- Imen Ben Jemia, doctorante en aménagement et chargée de cours, pour un premier mandat de trois ans;
- Doreen Petiquay-Barthold, responsable des communications à Femmes Autochtones du Québec, pour un premier mandat de trois ans.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

51.03 1237939002

CM23 0245

Renouvellement d'un mandat à la Commission de la fonction publique de Montréal

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 mars 2023 par sa résolution CE23 0390;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de renouveler le mandat de Mme Marie-Chantal Lamothe à titre de vice-présidente de la Commission de la fonction publique de Montréal pour une durée de quatre ans.

Adopté à l'unanimité.

51.04 1239100001

À 21 h 13,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (30.01) à 80.01 (30.05) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM23 0246

Autoriser le dépôt d'une demande de subvention au Programme d'aide financière pour les projets contribuant à la mise en place de la Trame verte et bleue sur le territoire métropolitain - Phase II de la Communauté métropolitaine de Montréal, pour le projet de réaménagement du boulevard Guin Ouest (phase 1), entre l'avenue Martin et le boulevard Toupin

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 23 mars 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'autoriser le dépôt d'une demande de subvention au Programme d'aide financière pour les projets contribuant à la mise en place de la Trame verte et bleue sur le territoire métropolitain - Phase II de la Communauté métropolitaine de Montréal, pour le projet de réaménagement du boulevard Gouin (Phase 1), entre l'avenue Martin et le boulevard Toupin;
- 2- de désigner le directeur des projets d'aménagement urbain pour représenter la Ville et signer la demande de subvention et les documents en lien avec le suivi administratif;
- 3- de confirmer l'engagement de la Ville à payer sa part des coûts du projet;
- 4- de confirmer l'engagement de la Ville à réaliser les activités de communication énoncées dans la demande de financement;
- 5- de confirmer l'engagement de la Ville à assumer un suivi de conservation à des fins écologiques des milieux naturels visés par le projet par des mesures appropriées;
- 6- de confirmer l'engagement de la Ville à maintenir l'accès gratuit ou lorsque requis, d'établir une tarification unique pour les citoyens du territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal, si le terrain visé par le projet est accessible au public.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1226745002
80.01 (30.01)

CM23 0247

Autoriser la modification à la répartition de 15 millions \$ reçue du ministère de l'Économie et de l'Innovation du Québec pour le plan de relance I du centre-ville afin qu'une somme de 1 000 000 \$ soit de la compétence de la ville centre

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 23 mars 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'autoriser la modification à la répartition de l'enveloppe de 15 M\$, reçue du ministère de l'Économie et de l'Innovation du Québec, pour le plan de relance I du centre-ville, afin qu'une somme de 1 M\$ soit de la compétence de la ville centre.

Adopté à l'unanimité.

1238927001
80.01 (30.02)

CM23 0248

Autoriser une dépense additionnelle de 335 000 \$, taxes incluses, pour les services professionnels des avocats du cabinet IMK mandatés pour la représentation de la Ville dans le dossier de la Ligue des Noirs du Québec, majorant ainsi le montant total des dépenses de 248 000 \$ à 583 000 \$

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 23 mars 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 335 000 \$, taxes incluses, pour les services professionnels des avocats du cabinet IMK mandatés pour la représentation de la Ville de Montréal dans le cadre du dossier de la Ligue des Noirs du Québec, majorant ainsi le montant total des dépenses de 248 000 \$ à 583 000 \$;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1236684001
80.01 (30.03)

CM23 0249

Approuver l'entente modifiée entre la Ville de Montréal et le Secrétariat du Conseil du trésor, à l'égard des modalités financières du transfert du Régime de retraite des juges de la Cour municipale de Montréal au Régime de retraite de certains juges du Québec, afin de remplacer les termes « en date du transfert » par « en date de la veille de la date de transfert »

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 23 mars 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver l'entente modifiée entre la Ville de Montréal et le Secrétariat du Conseil du trésor, à l'égard des modalités financières du transfert du Régime de retraite des juges de la Cour municipale de Montréal au Régime de retraite de certains juges du Québec, afin de remplacer les termes « en date du transfert » par « en date de la veille de la date de transfert » à certains endroits de la section B de l'entente.

Adopté à l'unanimité.

1226335004
80.01 (30.04)

CM23 0250

Ratifier une dépense supplémentaire de 1 546 360 \$ pour l'entente-cadre avec la firme Innotex inc. (CG13 0336), pour l'acquisition, l'inspection, l'entretien et la réparation des habits de combat, initialement approuvée au montant total de 7 340 978,01 \$

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 23 mars 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de ratifier une dépense supplémentaire de 1 546 360 \$, taxes incluses, pour l'entente-cadre avec la firme Innotex inc., pour l'acquisition, l'inspection, l'entretien et la réparation des habits de combat (appel d'offres public 13-12804), initialement approuvée pour un montant total de 7 340 978,01 \$, taxes incluses (CG13 0336);
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1223838003
80.01 (30.05)

À 21 h 20,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (42.01) et 80.01 (42.02) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM23 0251

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 139 435 000 \$ afin de financer le remplacement et le reconditionnement de véhicules

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 23 mars 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 139 435 000 \$ afin de financer le remplacement et le reconditionnement de véhicules ».

Adopté à l'unanimité.

1235382003
80.01 (42.01)

CM23 0252

Adoption - Règlement autorisant la transformation et l'occupation d'un bâtiment à des fins d'hébergement pour des personnes ayant besoin d'aide et d'assistance au 1030, rue Beaubien Est

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 23 mars 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant la transformation et l'occupation d'un bâtiment à des fins d'hébergement pour personnes ayant besoin d'aide et d'assistance au 1030, rue Beaubien Est ».

Adopté à l'unanimité.

1229444005
80.01 (42.02)

À 21 h 21,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (45.01) et 80.01 (45.02) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM23 0253

Approuver le règlement R-214 de la Société de transport de Montréal autorisant un emprunt de 68 636 653 \$ pour financer le projet « Nouveau centre d'attachement - secteur nord-ouest (CANO) - phase 1 » / Approuver la modification du Programme des immobilisations (PI) 2023-2032

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 23 mars 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver le règlement R-214 autorisant un emprunt de 68 636 653 \$ pour financer le projet « Nouveau centre d'attachement - secteur nord-ouest (CANO) - phase 1 » et la modification du Programme des immobilisations (PI) 2023-2032, le tout conformément aux articles 123 et 135 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ c. 30.01).

Adopté à l'unanimité.

1237945001
80.01 (45.01)

CM23 0254

Approuver le règlement R-217 de la Société de transport de Montréal autorisant un emprunt de 543 401 549 \$ pour financer le projet « Contrôle de trains ligne Bleue » / Approuver la modification du Programme des immobilisations (PI) 2023-2032

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 23 mars 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver le règlement R-217 autorisant un emprunt de 543 401 549 \$ pour financer le projet « Contrôle de trains ligne Bleue » et la modification du livre Programme des immobilisations (PI) 2023-2032, le tout conformément aux articles 123 et 135 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ c. 30.01)

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1237945002
80.01 (45.02)

À 21 h 31, la présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, ajourne les travaux jusqu'au mardi 21 mars 2023, à 9 h.

**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal
du 20 mars 2023
13 h**

**Séance tenue le mardi 21 mars 2023, 9 h
salle du conseil de l'hôtel de ville, édifice Lucien-Saulnier**

PRÉSENCES :

Mme Valérie Plante, Mme Ericka Alneus, M. Robert Beaudry, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. Michel Bissonnet, Mme Nancy Blanchet, Mme Josefina Blanco, Mme Caroline Bourgeois, M. Éric Alan Caldwell, Mme Lisa Christensen, Mme Catherine Clément-Talbot, M. Josué Corvil, M. Stéphane Côté, Mme Mary Deros, M. Laurent Desbois, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Sterling Downey, Mme Angela Gentile, Mme Effie Giannou, Mme Marianne Giguère, Mme Nathalie Goulet, Mme Vicki Grondin, Mme Alia Hassan-Cournol, Mme Andrée Hénault, M. Julien Hénault-Ratelle, Mme Virginie Journeau, Mme Gracia Kasoki Katahwa, M. Benoit Langevin, Mme Laurence Lavigne Lalonde, M. Pierre Lessard-Blais, M. François Limoges, Mme Marie-Andrée Mauger, Mme Sophie Mauzerolle, M. Peter McQueen, M. Luis Miranda, Mme Martine Musau Muele, Mme Vana Nazarian, M. Jérôme Normand, M. Alex Norris, Mme Dominique Ollivier, M. Sylvain Ouellet, Mme Laura Palestini, M. Jocelyn Pauzé, M. Dominic Perri, Mme Marie Plourde, Mme Magda Popeanu, M. Luc Rabouin, M. Giovanni Rapanà, Mme Chantal Rossi, Mme Julie Roy, M. Aref Salem, M. Abdelhaq Sari, M. Serge Sasseville, M. Craig Sauvé, Mme Despina Sourias, Mme Émilie Thuillier, Mme Véronique Tremblay, M. Alain Vaillancourt, Mme Stephanie Valenzuela, Mme Maja Vodanovic et Mme Alba Zuniga Ramos

ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL :

Mme Christine Black, M. Benoit Dorais et M. Sonny Moroz

ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL LORS DU VOTE ENREGISTRÉ SUR LE POINT 65.01 À L'EFFET DE RÉFÉRER L'ÉTUDE DE LA MOTION À LA COMMISSION SUR LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET URBAIN ET L'HABITATION, CONFORMÉMENT AU PARAGRAPHE 5 DE L'ARTICLE 80 DU RÈGLEMENT SUR LA PROCÉDURE D'ASSEMBLÉE ET LES RÈGLES DE RÉGIE INTERNE DU CONSEIL MUNICIPAL (06-051) :

Mme Christine Black, M. Éric Alan Caldwell, M. Benoit Dorais, M. Sonny Moroz et Mme Dominique Ollivier.

ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL LORS DU VOTE ENREGISTRÉ SUR LE POINT 65.02

Mme Christine Black, M. Éric Alan Caldwell, Mme Alia Hassan Cournol, M. Benoit Dorais, Mme Effie Giannou, M. Sonny Moroz et Mme Dominique Ollivier.

AUTRES PRÉSENCES :

M^e Emmanuel Tani-Moore, Greffier de la Ville
M. Michel Turcotte, Analyste-rédacteur
Mme Marie Desormeaux, Conseillère - analyse et contrôle de gestion

En début de séance, la présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, souhaite la bienvenue à toutes et à tous et fait la déclaration suivante :

« Nous reconnaissons que nous sommes sur un territoire autochtone millénaire, lieu de rencontres et de diplomatie entre les peuples ainsi que du Traité de la grande paix. Nous remercions la *nation Kanien'keha;ka* (Mohawk) de son hospitalité en territoire non cédé ».

Puis, la présidente du conseil demande d'observer une minute de silence afin de se recueillir sur les événements heureux et malheureux survenus au cours des dernières semaines.

Mme Musau Muele remercie les membres du conseil pour ce moment de recueillement et déclare la séance ouverte en souhaitant d'excellents travaux aux membres de l'assemblée.

1 - Période de questions du public

À 9 h 10, la présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, appelle le point « Période de questions du public » et invite les personnes du public présentes à poser leurs questions.

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Robert Edgar	M. Aref Salem	Aimerait connaître le point de vue de l'opposition officielle à la question : Est-ce que l'Administration défend la liberté d'expression / Commentaires sur la réponse reçue et reformule sa question
M. Daniel Chartier	Mme Valérie Plante (Mme Sophie Mauzerolle) (M. Aref Salem)	Aimerait rencontrer le caucus de Projet Montréal concernant le projet structurant de l'Est de Montréal / Aimerait rencontrer également le caucus d'Ensemble Montréal à cet effet
M. Éric Michaud	Mme Valérie Plante (M. Robert Beaudry)	Est-ce que l'Administration va faire fermer les locations illégales de type Airbnb et obtenir plus de pouvoirs du gouvernement du Québec dans ce dossier? / Pourquoi la Ville n'a-t-elle pas ouvert un référendum avant le 25 mars prochain afin de s'opposer à la nouvelle législation québécoise à venir qui autorisera la location à court terme des résidences principales à des fins d'hébergement touristique? Et, est-ce que l'Administration demandera un report de cette Loi afin de faire un référendum sur cet enjeu?
Mme Dominique Boulanger	Tous les élus-es (Mme Maja Vodanovic)	Pourquoi son chien a-t-il été abattu? Et aimerait avoir accès à l'information concernant son dossier / Aimerait que la mairesse de Montréal l'accompagne pour aller chercher son chien Salvadore

À 9 h 34, la présidente du conseil fait la lecture de neuf questions reçues via le formulaire disponible sur le site Internet de la Ville de Montréal. Toutes les questions reçues par écrit par le public sont déposées aux Archives, avec la liste des documents déposés de ce conseil.

Prendre note que toutes les questions du public reproduites ci-dessous à partir du formulaire disponible sur le site Internet de la Ville de Montréal apparaissent comme elles ont été reçues, sans révision, ni modification.

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
Jean-François Patenaude-Monette	Mme Marianne Giguère	On a annoncé un REV sur Henri-Bourassa entre Lacordaire et la 40 pour 2023-2027. Dans un 1er temps sur une distance de 1.5 km (entre Pitfield et Félix-Leclerc) sur 3 ans. Aucun échéancier pour le reste des travaux afin de relier les 3 arrondissements. Si 1.5 km prend 3 ans, je n'ose pas imaginer le temps qu'on prendra pour réaliser la totalité du tronçon. Je sais qu'on veut refaire les infrastructures souterraines et qu'on prévoit un éventuel SRB mais pourrait-on faire le projet en 2 étapes? Dans une 1re étape retrancher une voie de circulation et faire un aménagement temporaire avec des lignes et des bollards (REV transitoire) et dans un second temps faire tronçon par tronçon avec des travaux plus lourds et un REV permanent. Cela permettrait de mettre rapidement en fonction le REV d'Est en Ouest plutôt que d'attendre une décennie pour voir se réaliser le projet complet. Pendant qu'on tarde, les changements climatiques ne nous attendent pas. Idem pour la sécurité des vélos. Il est urgent d'agir!
Cindy Moynan	Mme Valérie Plante (Mme Maja Vodanovic)	A law was passed banning the retail sales of animals in pet stores and yet they are still being sold. Why is this ban not being upheld by the Mayor? I am demanding that the Mayor uphold this ban.
Don Haslam	M. Serge Sasseville	J'habite sur la rue Lusignan, entre St-Jacques et St-Antoine, à deux rues de la Taverne Moderne 1909 / Centre Bell. Il faut arrêter ce projet tout de suite. Les risques pour les citoyens qui vivent dans le secteur sont évidents. L'accessibilité et la disponibilité sont liées au jeu compulsif. De plus, la circulation et le bruit sur nos petites rues à sens unique (Versaille et Lusignan) est déjà difficile lorsqu'il y a un événement au Centre Bell. Nous avons appris à vivre avec. MAIS. je comprends que la proposition est d'ouvrir un centre de jeux / mini-casino dans cet espace qui sera ouvert 7 jours par semaine jusqu'à 3 heures du matin. Cela affectera directement les citoyens qui vivent dans le secteur. NON aux centres de jeux dans notre quartier du centre-ville. Je vous remercie de votre attention.
Anaïs Houde	Mme Marie-Andrée Mauger	Alors que Montréal accueillait la COP15 en décembre, l'accord de Montréal invitait les municipalités à prendre actions en suivant des recommandations. La restauration des milieux naturels tient une place importante dans cet Accord et dans les gestes concrets accessibles aux villes. Afin de mettre en application l'accord de Montréal dans notre arrondissement, la restauration des milieux humides (prairie humide, marais) encore existants dans le secteur de la Grande-Prairie devrait être une priorité. Comment comptez-vous favoriser la biodiversité dans les quartiers qui en ont besoin ?

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
Roselyne Dagenais	Mme Valérie Plante (M. Stéphane Côté)	Le Gouvernement précise sur site qui a autorité sur la Juridiction : bruit . Arrondissement. Lassalle , Outremont + autres ont élaboré un vrai règlement pour aider les Citoyens quant au trouble du bruit. Souhaiter bonne chance n'est pas approprier lorsqu'un Conseiller informe qu'il incombe à la Municipalité d'adopter et/ ou avec son pouvoir pourrait Instaurer un règlement efficace pour le trouble du " bruit " . Pourquoi l'Arrondissement Île Bizard Sainte-Geneviève n'a-t-il aucun critère réglementaire sur le problème du bruit ambiant causé soit par ventilateur plafond pareil a un climatiseur. Merci
Christopher James	Mme Gracia Kasoki Katahwa	Good day I reside at 2500 boulevard Cavendish as a resident of this building I parked my vehicle at a parking lot ran by a company named target however they sold their parking lot to a developer and we are now forced to find a new place to park our cars however the building I live in has no space to place our car and their is no tags provided by the city so we are unable to place our vehicle on the street Basically their is no where else I am able to put my car it is still in the parking lot and it may be towed and I am not the only one their are many other cars their and their is no where to put them. A large building on the corner of Sherbrooke and Cavendish are renovating their garage and their cars has to find a new place as well. Please find a way to resolve this issue so all parties will be satisfied.
Giovanni Iacovella	Mme Valérie Plante (Mme Sophie Mauzerolle)	How much does the city pay for a speed bump and how do you establish the need for them and they're amount and distance between them on a given street?
Kevin Copps	M. Benoit Dorais (M. Craig Sauvé)	Je suis un parmi les dizaines de personnes opposées au projet proposé au 1990 William - un projet qui permet une hauteur de 25 mètres et 300 unités versus les 20 mètres et 36 unités prévus dans le zonage; un projet qui va nuire à notre qualité de vie de par le peu de dégagement proposé; le manque d'ensoleillement qui cela va causer et l'excès de circulation. Nous croyons qu'un meilleur projet est possible et nous sommes confiants d'avoir l'appui de nos voisins pour stopper le projet. Nous sommes très mal à l'aise que le promoteur puisse payer ses employés un sous-contractant pour récolter des signatures pour ouvrir un plus grand nombre de zones, et par le fait même, rendre notre tâche plus difficile et donc saboter le processus démocratique. Le processus référendaire est fait pour les CITOYENS et non des compagnies. Trouvez-vous normal qu'un promoteur puisse payer ses employés ou un sous-contractant pour récolter des signatures pour saboter un processus référendaire?

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
Eric Kinley	M. Benoit Dorais (Mme Sophie Mauzerolle)	Pourriez-vous s'il vous plaît envisager d'ajouter un passage piétons qui traverse la rue Saint-Antoine Ouest entre la rue Irène et la Ruelle Verte ? Ce passage piétons pourrait rejoindre le trottoir qui mène au CPE Vive l'enfant situé derrière l'édifice Imperial Tobacco.

À l'expiration du délai imparti pour la Période de questions du public par le *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil* (06-051), la présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, déclare la Période de questions du public close à 9 h 55. Elle remercie toutes les personnes qui ont soumis leurs questions soit en se déplaçant à l'hôtel de ville soit par écrit afin de faire état de leurs préoccupations aux membres du conseil.

2 - Période de questions des membres du conseil

À 9 h 55, la présidente du conseil appelle le point « Période de questions des membres du conseil ».

Les personnes élues ci-dessous formulent des questions aux membres du conseil indiqués en regard de leur nom :

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Aref Salem	Mme Valérie Plante	Quelles sont les solutions préconisées par l'Administration pour améliorer la sécurité dans le métro de Montréal? / Est-ce qu'il peut y avoir plus d'équipes de sécurité dans le métro?
Mme Chantal Rossi	Mme Valérie Plante (Mme Ericka Alneus)	Est-ce que l'Administration a fait les représentations nécessaires auprès des gouvernements provincial et fédéral afin d'aider le milieu culturel montréalais dans la conjoncture actuelle? / Quels sont les gestes que l'Administration posera dans les meilleurs délais pour soutenir les festivals culturels?
M. Luis Miranda	Mme Valérie Plante (M. Alain Vaillancourt)	Aimerait des garanties sur le nombre de cadets par arrondissement? / Plus précisément, est-ce que l'arrondissement d'Anjou aura 6 cadets, l'arrondissement de LaSalle 12 cadets, l'arrondissement de Saint-Léonard 12 cadets et tous les autres arrondissements qui en avaient dans le passé?

À 10 h 10,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Chantal Rossi

de prolonger la Période de questions des membres du conseil de 7,5 minutes, conformément à l'article 57 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal* (06-051).

La proposition est agréée.

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
Mme Alba Zuniga Ramos	Mme Valérie Plante (Mme Dominique Ollivier)	Demande des explications sur le rôle des syndicats dans la lutte au racisme et à la discrimination / À quel moment les syndicats seront intégrés à la lutte au racisme et à la discrimination?

À l'expiration du délai imparti pour la Période de questions des membres du conseil par le *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal* (06-051), la présidente du conseil déclare la Période de questions des membres du conseil close à 10 h 18.

La présidente du conseil remercie l'ensemble des personnes élues et cède la parole au leader de la majorité pour la suite de l'ordre du jour.

CM23 0255

Nomination d'un membre au Conseil d'administration de PME MTL Grand Sud-Ouest

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 23 mars 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

de nommer Mme Anne-Marie Sigouin, conseillère d'arrondissement, district Saint-Paul-Émard-Saint-Henri-Ouest, à titre de représentante de l'arrondissement au sein du conseil d'administration de PME MTL Grand Sud-Ouest.

Adopté à l'unanimité.

1238062001
80.01 (51.01)

À 10 h 18,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.01 à 20.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM23 0256

Autoriser une dépense additionnelle de 65 000 \$, taxes incluses, pour l'achat des équipements audiovisuels nécessaires à la conception de l'exposition permanente du MEM - Centre des mémoires montréalaises, dans le cadre du contrat accordé à XYZ TECHNOLOGIE CULTURELLE INC., (CM21 0931), majorant ainsi le montant total du contrat de 517 755 \$ à 582 755 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 mars 2023 par sa résolution CE23 0263;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 65 000 \$, taxes incluses, pour l'achat des équipements audiovisuels nécessaires à la conception de l'exposition permanente du MEM - Centre des mémoires montréalaises dans le cadre du contrat accordé à XYZ Technologie Culturelle inc., (CM21 0931), majorant ainsi le montant total du contrat de 517 755 \$ à 582 755 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.01 1233673001

CM23 0257

Accorder un contrat à USD Global inc. pour le service de réparation de bacs et fourniture de pièces de remplacement visant les 19 arrondissements de la Ville de Montréal, incluant deux options de prolongation de 12 mois chacune - Dépense totale de 776 642,16 \$, taxes incluses (contrat : 742 566,04 \$ + indexation de prix : 34 076,12 \$) - Appel d'offres public 23-19716 (1 seul soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 mars 2023 par sa résolution CE23 0268;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire USD Global inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de réparation de bacs et pour la fourniture de pièces de remplacement, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 742 566,04 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 23-19716;
- 2- d'autoriser une dépense de 34 076,12 \$, taxes incluses, à titre de budget d'ajustement de prix;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de USD Global inc.;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.02 1238554001

CM23 0258

Accorder un contrat à Services Infraspec inc., pour des travaux de remplacement de branchements d'eau en plomb (RESEP) dans diverses rues de la Ville de Montréal, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal - Dépense totale de 11 118 822,58 \$, taxes incluses (contrat : 9 825 293,25 \$ + contingences : 982 529,33 \$ + incidences : 311 000 \$) - Appel d'offres public 501101 (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 mars 2023 par sa résolution CE23 0271;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'accorder à Services Infraspec inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour des travaux de remplacement de branchements d'eau en plomb (RESEP) dans diverses rues de la Ville de Montréal dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 9 825 293,25 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 501101;
- 2- d'autoriser une dépense de 982 529,33 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 311 000 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Services Infraspec inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.03 1227231085

CM23 0259

Accorder un contrat à Services Infraspec inc., pour des travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage dans diverses rues de la Ville de Montréal, dans l'arrondissement du Plateau - Mont-Royal - Dépense totale de 8 347 059,83 \$, taxes incluses (contrat : 7 478 152 \$ + contingences : 747 815,20 \$ + incidences : 121 092,63 \$) - Appel d'offres public 500003 (2 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 mars 2023 par sa résolution CE23 0272;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'accorder à Services Infraspec inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution de travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage dans diverses rues de la Ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale 7 478 152 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 500003;
- 2- d'autoriser une dépense de 747 815,20 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 121 092,63 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Services Infraspec inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.04 1227231091

CM23 0260

Accorder un contrat à les Entrepreneurs Bucaro inc., pour des travaux de voirie dans les arrondissements d'Anjou, de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles et de Montréal-Nord (PCPR-PRCPR 2023) - Dépense totale de 4 775 454,60 \$, taxes incluses (contrat : 4 139 127,59 \$ + contingences : 413 912,76 \$ + incidences : 222 414,25 \$) - Appel d'offres public 500302 (7 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 mars 2023 par sa résolution CE23 0273;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'accorder à les Entrepreneurs Bucaro inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de voirie dans les arrondissements d'Anjou, de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles et de Montréal-Nord (PCPR-PRCPR 2023), aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 4 139 127,59 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 500302;
- 2- d'autoriser une dépense de 413 912,76 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 222 414,25 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de les Entrepreneurs Bucaro inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.05 1227231095

À 10 h 20,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.06 à 20.10 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM23 0261

Accorder un contrat à Duroking Construction inc., pour des travaux d'égout, de conduites d'eau et de voirie (reconstruction et réhabilitation) dans l'avenue Hamel et la rue Sauvé, dans l'arrondissement d'Achimsic-Cartierville - Dépense totale de 5 798 885,98 \$, taxes incluses (contrat : 4 749 346,37 \$ + contingences : 525 895,65 \$ + incidences : 523 643,96 \$) - Appel d'offres public 471110 (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 mars 2023 par sa résolution CE23 0274;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'accorder à Duroking Construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution de travaux d'égout, de conduites d'eau et de voirie (reconstruction et réhabilitation) dans l'avenue Hamel et la rue Sauvé, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 4 749 346,37 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 471110;
- 2- d'autoriser une dépense de 525 895,65 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 523 643,96 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Duroking Construction inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.06 1227231093

CM23 0262

Accorder un contrat à Insituform Technologies Limited, pour des travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage dans diverses rues de la Ville de Montréal, dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve - Dépense totale de 4 382 130,25 \$, taxes incluses (contrat : 3 883 000 \$ + contingences : 388 300 \$ + incidences : 110 830,25 \$) - Appel d'offres public 500004 (2 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 mars 2023 par sa résolution CE23 0275;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'accorder à Insituform Technologies Limited, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage dans diverses rues de la Ville de Montréal, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 883 000 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 500004;
- 2- d'autoriser une dépense de 388 300 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 110 830,25 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Insituform Technologies Limited;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.07 1227231098

CM23 0263

Accorder un contrat à Eurovia Québec Construction inc., pour des travaux de voirie dans les arrondissements de Saint-Léonard et Rosemont-La Petite-Patrie (PCPR et PRCPR-2023) - Dépense totale de 7 616 798,21 \$, taxes incluses (contrat : 6 594 148,83 \$ + contingences : 659 414,88 \$ + incidences : 363 234,50 \$) - Appel d'offres public 500305 (6 soum. conformes)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 mars 2023 par sa résolution CE23 0278;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'accorder à Eurovia Québec Construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de voirie dans les arrondissements de Saint-Léonard et Rosemont-La Petite Patrie (PCPR et PRCPR-2023), aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 6 594 148,83 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 500305;
- 2- d'autoriser une dépense de 659 414,88 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 363 234,50 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement d'Eurovia Québec Construction inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.08 1227231097

CM23 0264

Accorder un contrat à Les Entreprises Michaudville inc., pour des travaux de remplacement de branchements d'eau en plomb (RESEP) dans diverses rues de la ville de Montréal, dans l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie - Dépense totale de 10 691 000 \$, taxes incluses (contrat : 9 450 000 \$ + contingences : 945 000\$ + incidences : 296 000 \$) - Appel d'offres public 501103 (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 mars 2023 par sa résolution CE23 0276;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'accorder à Les Entreprises Michaudville inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour des travaux de remplacement de branchements d'eau en plomb (RESEP) dans diverses rues de la Ville de Montréal dans l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 9 450 000 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 501103;
- 2- d'autoriser une dépense de 945 000 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 296 000 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Les Entreprises Michaudville inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.09 1227231099

CM23 0265

Accorder un contrat à Roxboro Excavation inc., pour des travaux de voirie (réhabilitation de chaussée) dans les arrondissements de Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce et d'Outremont - Dépense totale de 6 307 739,50 \$, taxes incluses (contrat : 5 395 000 \$ + contingences : 539 500 \$ + incidences : 373 239,50 \$) - Appel d'offres public 500308 (7 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 mars 2023 par sa résolution CE23 0277;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'accorder à Roxboro Excavation inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de voirie dans les arrondissements de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce et d'Outremont (PCPR-PRCPR 2023), aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 5 395 000 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 500308;
- 2- d'autoriser une dépense de 539 500 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 373 239,50 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Roxboro Excavation inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.10 1227231100

À 10 h 21,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.11 à 20.15 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM23 0266

Accorder un contrat à Systèmes Urbains inc., pour des travaux d'éclairage à divers endroits de la Ville de Montréal - Dépense totale de 950 798,30 \$, taxes incluses (contrat : 666 815,91 \$ + contingences : 100 022,39 \$ + incidences : 183 960 \$) - Appel d'offres public 476211 (6 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 mars 2023 par sa résolution CE23 0279;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'accorder au plus bas soumissionnaire conforme Systèmes Urbains inc., le contrat pour l'exécution des travaux d'éclairage à divers endroits de la Ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 666 815,91 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 476211;
- 2- d'autoriser une dépense de 100 022,39 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 183 960 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.11 1227231101

CM23 0267

Accorder un contrat à SM Construction inc. pour les travaux de remplacement du poste de carburants de la cour de services de Pointe-aux-Trembles - Dépense totale de 862 132,85 \$, taxes incluses (contrat : 689 706,28 \$ + contingences : 103 455,94 \$ + incidences : 68 970,63 \$) - Appel d'offres public IM-PR-21-0047(PAT) (6 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 mars 2023 par sa résolution CE23 0280;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'accorder à SM Construction inc. plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de remplacement du poste de carburants de la cour de services de Pointe-aux-Trembles, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 689 706,28 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public IM-PR-21-0047(PAT);
- 2- d'autoriser une dépense de 103 455,94 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 68 970,63 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.12 1237424001

CM23 0268

Autoriser une dépense additionnelle de 341 475,75 \$, taxes incluses, à titre de contingences, pour la réalisation des travaux de réaménagement du terrain de balle au stade Gary-Carter, dans le cadre du contrat accordé à Lanco Aménagement inc. (CM21 0960), majorant ainsi le montant total du contrat de 10 810 827,91 \$ à 11 152 303,66 \$, taxes, contingences et incidences incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 mars 2023 par sa résolution CE23 0283;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 341 475,75 \$, taxes incluses, à titre de contingences, pour la réalisation des travaux de réaménagement du terrain de balle au stade Gary-Carter dans le cadre du contrat accordé à Lanco Aménagement inc. (CM21 0960), majorant ainsi le montant total du contrat de 10 810 827,91 \$ à 11 152 303,66 \$ taxes, contingences et incidences incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.13 1238264001

CM23 0269

Autoriser une dépense additionnelle de 58 060,34 \$, taxes incluses, pour compléter la mise en œuvre des travaux d'accessibilité universelle au Centre Roussin situé au 12125, rue Notre-dame Est, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, dans le cadre du contrat accordé à AFCOR Construction inc. (CM21 0064), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 669 437 \$ à 1 727 497,34 \$, taxes et contingences incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 mars 2023 par sa résolution CE23 0284;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 58 060,34 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences, dans le cadre du contrat accordé à AFCOR Construction inc. (CM21 0064), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 669 437 \$ à 1 727 497,34 \$ taxes et contingences incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.14 1227541002

CM23 0270

Accorder un contrat de services professionnels à l'équipe formée de Patriarche Architecture inc., CBTEC inc. et EMS Structure inc., pour les travaux de réfection de l'enveloppe de l'ex-caserne 14 située au 4247, rue Saint-Dominique, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, pour une période de quatre ans, avec une option de prolongation de 12 mois - Dépense totale de 1 086 522,10 \$, taxes incluses (contrat : 808 424,18 \$ + contingences : 161 684,84 \$ + incidences : 116 413,08 \$) - Appel d'offres public 22-19547 (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 mars 2023 par sa résolution CE23 0286;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'accorder au regroupement formé par Patriarche Architecture inc., CBTEC inc. et EMS Structure inc., firmes ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, pour une période de quatre ans, avec une option de prolongation de 12 mois, le contrat pour la fourniture de services professionnels pour les travaux de réfection de l'enveloppe de l'ex-caserne 14 située au 4247, rue Saint-Dominique, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 808 424,18 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19547;
- 2- d'autoriser une dépense de 161 684,84 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 116 413,08 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à l'évaluation du rendement de Patriarche Architecture inc., CBTEC inc. et EMS Structure inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.15 1226793001

À 10 h 26,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.16 à 20.20 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM23 0271

Conclure une entente-cadre avec FNX-INNOV, d'une durée de 18 mois, pour des services professionnels de conception et de surveillance du maintien de la circulation et la gestion des impacts dans le cadre des travaux de la Commission des services électriques de Montréal (CSEM) - Montant estimé de l'entente : 923 249,25 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 1773 (3 soum.) / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 mars 2023 par sa résolution CE23 0285;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- de conclure une entente-cadre par laquelle FNX-INNOV inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des services professionnels pour la conception et la surveillance du maintien de la circulation et de la gestion des impacts, dans le cadre des travaux de la Commission des services électriques de Montréal (CSEM), pour une somme maximale de 923 249,25 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 1773;
- 2- d'approuver un projet de convention de services entre la Ville de Montréal et FNX-INNOV inc., à cet effet;
- 3- d'autoriser le président de la CSEM à signer le projet de convention de services, pour et au nom de la Ville de Montréal;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de la firme FNX-INNOV inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.16 1230649001

CM23 0272

Autoriser une modification au contrat accordé conjointement par la Ville de Montréal et l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) à Yves R. Hamel et Associés inc. pour le contrat 18-17070, (CM18 1136), de services professionnels pour la coordination de projet et assistance technique en télécommunications et systèmes de transport intelligents et feux de circulation dans le cadre du projet intégré SRB Pie-IX, portant ainsi le montant total du contrat et des contingences de 1 269 872,72 \$ à 1 551 687,94 \$, taxes incluses / Autoriser une dépense additionnelle de 84 544,57 \$, taxes incluses, représentant la part payable par la Ville

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 mars 2023 par sa résolution CE23 0288;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'autoriser une modification au contrat 18-17070, accordé conjointement par la Ville de Montréal et l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) à Yves R. Hamel et Associés inc. (CM18 1136), pour le contrat de coordination de projet et assistance technique en télécommunications et systèmes de transport intelligents et feux de circulation du projet intégré SRB Pie-IX, tronçon montréalais, portant le montant total du contrat et des contingences de 1 269 872,72 \$ à 1 551 687,94 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser une dépense additionnelle de 84 544,57 \$, taxes incluses, dans l'enveloppe des contingences, pour le contrat 18-17070 (CM18 1136) accordé à Yves R. Hamel et Associés inc. pour des services professionnels en coordination de projet et assistance technique en télécommunications et systèmes de transport intelligents et feux de circulation - projet intégré SRB PIE-IX, tronçon montréalais, représentant la part payable par la Ville;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.17 1237231024

CM23 0273

Approuver un addenda à la convention de services professionnels initiale 2021-2024 intervenue avec Atelier Entremise (CM21 1147) et autoriser une dépense additionnelle de 49 928,26 \$, taxes incluses, au montant initial octroyé à l'organisme de 314 310,38 \$ à 364 238,64 \$

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 mars 2023 par sa résolution CE23 0289;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

d'approuver le projet d'Addenda 1 à la convention de services professionnels initiale 2021-2024 (CM21 1147) conclue avec Atelier Entremise pour augmenter de 49 928,26 \$, taxes incluses, le soutien financier initial accordé à l'organisme, passant de 314 310,38 \$ à un montant total de 364 238,64 \$, le tout selon les termes et conditions prévus au projet d'Addenda.

Adopté à l'unanimité.

20.18 1230154001

CM23 0274

Exercer l'option de renouvellement prévue au bail pour une période additionnelle de cinq ans, par lequel la Ville de Montréal loue de 9595988 CANADA INC., à compter du 1^{er} mai 2023, un espace d'entrepôt, situé au 9701 rue Colbert, d'une superficie d'environ 77 679 pieds carrés, à des fins de centre de distribution, moyennant un loyer total de 3 987 755,36 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 mars 2023 par sa résolution CE23 0296;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'exercer l'option de renouvellement prévue au bail pour une période additionnelle de cinq ans, par laquelle la Ville de Montréal loue de 9595988 Canada inc., à compter du 1^{er} mai 2023, un espace d'entrepôt, situé au 9701, rue Colbert, d'une superficie d'environ 77 679 pieds carrés, à des fins de centre de distribution, moyennant un loyer total de 3 987 755,36 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus au bail;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.19 1229653007

CM23 0275

Approuver le projet de la convention de modification de bail par lequel la Ville loue à Location Bench & Table inc. et monsieur Allan Vosko, du 1^{er} juillet 2023 au 30 juin 2024, une partie de terrain constitué du lot 2 651 605 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, ayant une superficie de 4 942 pieds carrés, située dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, au nord-est des avenues de Courtrai et Victoria, à des fins de stationnement réservé pour sa clientèle, pour un loyer total de 8 253,12 \$, excluant les taxes

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 mars 2023 par sa résolution CE23 0298;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'approuver le projet de convention de modification de bail par lequel la Ville loue à Location Bench & Table inc. et M. Allan Vosko, du 1^{er} juillet 2023 au 30 juin 2024, à des fins de stationnement, une partie du terrain constitué du lot 2 651 605 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 4 942 pieds carrés, située au nord-est des avenues de Courtrai et Victoria, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, pour une somme de 9 489,02 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de convention;
- 2- d'imputer cette recette conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.20 1230515001

À 10 h 28,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.21 à 20.25 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM23 0276

Approuver l'allègement de loyer, dû à la pandémie, d'une somme totale de 27 355,15 \$, avant les taxes, pour une durée de 26 mois, soit pour la période comprise entre le 1^{er} avril 2020 et le 31 août 2022, en plus des intérêts non perçus estimés à 12 990,38 \$ pour cette même période, en lien avec le loyer facturé à Resto-Bar Capucine inc. pour l'occupation à des fins de restauration d'un espace au rez-de-chaussée de l'immeuble situé au 7000, boulevard Maurice-Duplessis

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 mars 2023 par sa résolution CE23 0299;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'approuver l'allègement de loyer, dû à la pandémie, d'une somme totale de 27 355,15 \$, avant les taxes, pour une durée de 26 mois, soit pour la période comprise entre le 1^{er} avril 2020 et le 31 août 2022, en plus des intérêts non perçus estimés à 12 990,38 \$ pour cette même période, en lien avec le loyer facturé à Resto-Bar Capucine inc. pour l'occupation à des fins de restauration d'un espace au rez-de-chaussée de l'immeuble sis au 7000, boulevard Maurice-Duplessis;
- 2- d'imputer cet allègement de loyer conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.21 1235372001

CM23 0277

Approuver la prolongation de bail par lequel la Ville de Montréal loue à Le Commerce Ziptown inc., pour une période d'un an à compter du 1^{er} avril 2023, le local 216 situé au 350, rue Saint-Paul Est (Marché Bonsecours) à Montréal, d'une superficie d'environ 534,43 pieds carrés, à des fins commerciales, moyennant un loyer total de 27 528,49 \$, excluant les taxes

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 mars 2023 par sa résolution CE23 0300;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'approuver un projet de convention de prolongation de bail par lequel la Ville loue à Le Commerce Ziptown inc., pour une période d'un an, à compter du 1^{er} avril 2023, le local 216 situé au 350, rue Saint-Paul Est (Marché Bonsecours), d'une superficie d'environ 534,43 pieds carrés, à des fins commerciales, moyennant un loyer total de 31 650,87 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de convention de prolongation de bail;
- 2- d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.22 1236025003

CM23 0278

Approuver le projet de modification du bail par lequel la Ville de Montréal loue à Courrier S.O.S /St-Martin inc., pour une période additionnelle d'un an et sept mois, à compter du 1er avril 2023, un espace d'une superficie d'environ 500 pieds carrés, au rez-de-chaussée de l'immeuble situé au 505, boulevard De Maisonneuve Est, à des fins d'entreposage, moyennant un loyer total de 7 989,60 \$, excluant les taxes

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 mars 2023 par sa résolution CE23 0301;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'approuver le projet de convention de modification de bail par lequel la Ville loue à Courrier S.O.S/St-Martin inc., pour une période additionnelle d'un an et sept mois, à compter du 1^{er} avril 2023, un espace au rez-de-chaussée de l'immeuble sis au 505, boul. De Maisonneuve Est, d'une superficie d'environ 500 pieds carrés, à des fins d'entreposage, moyennant un loyer total de 9 186,04 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de convention de modification de bail;
- 2- d'imputer cette recette conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.23 1238682001

CM23 0279

Approuver la convention de prolongation du bail par lequel la Ville loue de Les investissements 650 Wellington ltée., pour une période additionnelle de trois mois, du 1^{er} mai 2023 au 31 juillet 2023, des locaux au rez-de-chaussée de l'immeuble situé au 2101, avenue Dollard, dans l'arrondissement de LaSalle, d'une superficie de 12 406 pieds carrés, à des fins de bibliothèque, pour une dépense totale de 105 231,18 \$, incluant les taxes

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 mars 2023 par sa résolution CE23 0304;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'approuver la convention de prolongation du bail par lequel la Ville loue de Les investissements 650 Wellington Ltée., pour une période additionnelle de trois mois, du 1^{er} mai 2023 au 31 juillet 2023, des locaux au rez-de-chaussée de l'immeuble situé au 2101, avenue Dollard, dans l'arrondissement de LaSalle d'une superficie de 12 406 pieds carrés, à des fins de bibliothèque, pour une dépense totale de 105 231,18 \$, incluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus au bail;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.24 1235372002

CM23 0280

Approuver la première convention de modification de bail par lequel la Ville de Montréal loue à Événements Marché Bonsecours inc., pour une période de cinq ans, à compter du 1^{er} janvier 2024, des locaux d'une superficie totale de 36 889 pieds carrés, situés au rez-de-chaussée et au 1^{er} étage du Marché Bonsecours situé au 350, rue Saint-Paul, à des fins événementielles, moyennant un loyer total de 1 061 827,16 \$, excluant les taxes

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 mars 2023 par sa résolution CE23 0303;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'approuver le projet de convention de modification de bail par lequel la Ville de Montréal loue à Événements Marché Bonsecours inc., pour une période de cinq ans, à compter du 1^{er} janvier 2024, des locaux au rez-de-chaussée et au 1^{er} étage de l'immeuble situé au 350, rue Saint-Paul Est (Marché Bonsecours), d'une superficie totale de 36 889 pieds carrés, à des fins événementielles, moyennant un loyer total de 1 061 827,16 \$, excluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus au bail;
- 2- d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.25 1236025004

À 10 h 30,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.26 à 20.30 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM23 0281

Approuver un addenda à la convention intervenue entre la Ville de Montréal et Partenariat du Quartier des spectacles (CM22 0746) afin de prolonger la durée de la convention jusqu'au 31 mars 2024

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 mars 2023 par sa résolution CE23 0314;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

d'approuver un addenda à la convention intervenue entre la Ville de Montréal et le Partenariat du Quartier des spectacles (CM22 0746) afin de prolonger la durée de la convention jusqu'au 31 mars 2024.

Adopté à l'unanimité.

20.26 1237883001

CM23 0282

Approuver un addenda à la convention intervenue entre la Ville de Montréal et Partenariat du Quartier des spectacles (CM22 0745) afin de prolonger la durée de la convention jusqu'au 31 mars 2023

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 mars 2023 par sa résolution CE23 0315;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

d'approuver un projet d'addenda à la convention intervenue entre la Ville de Montréal et Partenariat du Quartier des spectacles (CM22 0745) afin de prolonger la durée de la convention jusqu'au 31 mars 2023.

Adopté à l'unanimité.

20.27 1237883002

CM23 0283

Approuver un addenda à la convention intervenue entre la Ville de Montréal et Partenariat du Quartier des spectacles (CM22 0744) afin de prolonger la durée de la convention jusqu'au 31 décembre 2023

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 mars 2023 par sa résolution CE23 0316;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

d'approuver un addenda à la convention intervenue entre la Ville de Montréal et Partenariat du Quartier des spectacles (CM22 0744) afin de prolonger la durée de la convention jusqu'au 31 décembre 2023.

Adopté à l'unanimité.

20.28 1237883005

CM23 0284

Accorder un soutien financier maximal de 4 042 989 \$ à Collectif Récolte, pour la mise en place du Système alimentaire local et intégré qui s'inscrit dans le cadre de Montréal en Commun, le volet montréalais du Défi des villes intelligentes du Canada / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 mars 2023 par sa résolution CE23 0321;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier maximal de 4 042 989 \$ à Récolte, pour la mise en place du Système alimentaire local et intégré qui s'inscrit dans le cadre de Montréal en commun, le volet montréalais du Défi des villes intelligentes du Canada;
- 2- d'approuver un projet de convention de contribution financière entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.29 1238047001

CM23 0285

Accorder un soutien financier de 450 000 \$ en 2023 et de 400 000 \$ par année pour 2024 et 2025, pour un total de 1 250 000 \$ sur trois ans, à Montréal en Histoires, afin d'optimiser ses opérations dans le Vieux-Montréal et de soutenir le développement de nouveaux projets dans les arrondissements / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 mars 2023 par sa résolution CE23 0309;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier triennal pour la période 2023-2025 au montant de 450 000 \$ en 2023 et 400 000\$ pour les années 2024 et 2025 à l'organisme Montréal en Histoires pour supporter les coûts d'opération de l'événement Cité Mémoire et son développement vers les arrondissements;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.30 1228781005

À 10 h 37,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Gracia Kasoki Katahwa

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.31 à 20.35 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM23 0286

Accorder un soutien financier non récurrent de 200 000 \$ à Partenariat du Quartier des spectacles afin de soutenir la réalisation du projet Luminothérapie / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 mars 2023 par sa résolution CE23 0312;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Gracia Kasoki Katahwa

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent de 200 000 \$ à l'organisme Partenariat du Quartier des Spectacles afin de soutenir la réalisation du projet Luminothérapie;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.31 1238781001

CM23 0287

Entériner une dépense maximale de 10 947 611,21 \$, taxes incluses, pour la conception et la réalisation d'un passage piétonnier et cyclable dans le secteur de la station Du Ruisseau du Réseau Express Métropolitain (REM) dans le cadre des travaux du projet REM, comme prévue à l'Entente visée par l'article 14 de la Loi concernant le Réseau électrique métropolitain (RLRQ, chapitre R-25.02)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 mars 2023 par sa résolution CE23 0371;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Gracia Kasoki Katahwa

Et résolu :

- 1- d'entériner une dépense maximale de 10 947 611,21 \$, taxes incluses, pour la conception et la réalisation d'un passage piétonnier et cyclable dans le secteur de la station Du Ruisseau du Réseau express métropolitain (REM) dans le cadre des travaux du projet REM, comme prévue à l'Entente visée par l'article 14 de la *Loi concernant le Réseau électrique métropolitain* (RLRQ, chapitre R-25.02);
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.32 1237211001

CM23 0288

Entériner une dépense maximale de 6 409 172,17 \$, taxes incluses, pour la conception, la démolition et la reconstruction du pont d'étagement Jean-Talon et de ses approches dans le cadre des travaux du projet Réseau Express Métropolitain (REM), comme prévue à l'Entente visée par l'article 14 de la *Loi concernant le Réseau électrique métropolitain* (RLRQ, chapitre R-25.02)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 mars 2023 par sa résolution CE23 0372;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Gracia Kasoki Katahwa

Et résolu :

- 1- d'entériner une dépense maximale de 6 409 172,17 \$, taxes incluses, pour la conception et la reconstruction du pont d'étagement Jean-Talon et de ses approches dans le cadre des travaux du projet du Réseau express métropolitain (REM), comme prévue à l'Entente visée par l'article 14 de la *Loi concernant le Réseau électrique métropolitain* (RLRQ, chapitre R-25.02);
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.33 1237211004

CM23 0289

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Foraction inc., pour des travaux de remplacement de branchements d'eau en plomb dans diverses rues de la Ville de Montréal, dans les arrondissements d'Achats-Cartierville et de Saint-Laurent - Dépense totale de 10 963 300 \$, taxes incluses (contrat : 9 693 000 \$ + contingences : 969 300 \$ + incidences : 301 000 \$) - Appel d'offres public 501102 (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 mars 2023 par sa résolution CE23 0361;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Gracia Kasoki Katahwa

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;

- 2- d'accorder à Foraction inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour des travaux de remplacement de branchements d'eau en plomb (RESEP) dans diverses rues de la Ville de Montréal dans les arrondissements d'Ahuntsic-Cartierville et de Saint-Laurent, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 9 693 000 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 501102;
- 3- d'autoriser une dépense de 969 300 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'autoriser une dépense de 301 000 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5- de procéder à une évaluation du rendement de Foraction inc.;
- 6- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.34 1227231092

CM23 0290

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Les Constructions H2D inc. pour les travaux de restauration de l'allée Royale, de belvédères et autres au parc La Fontaine, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal - Dépense totale de 3 352 330,10 \$, taxes incluses (contrat : 2 311 951,79 \$ + contingences : 462 390,36 \$ + variation de quantités : 346 792,77 \$ + incidences : 231 195,17 \$) - Appel d'offres public 22-6741 (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 mars 2023 par sa résolution CE23 0362;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Gracia Kasoki Katahwa

Et résolu :

- 5- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 6- d'accorder à Les Constructions H2D inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la réalisation de travaux de restauration de l'allée Royale, du belvédère Léo-Ayotte, au parc La Fontaine, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, aux prix de sa soumission, soit pour la somme maximale de 2 311 951,79 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-6741;
- 7- d'autoriser une dépense de 462 390,36 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 8- d'autoriser une dépense de 346 792,77 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
- 9- d'autoriser une dépense de 231 195,17 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 10- de procéder à une évaluation du rendement de Les Constructions H2D inc.;
- 11- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.35 1229655001

À 10 h 56,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.36 à 20.38 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM23 0291

Approuver la promesse bilatérale de cession par laquelle la Société immobilière du Canada CLC limitée et Ville de Montréal s'engagent à céder à Les Forges de Montréal un immeuble constitué du lot 4 657 467 et d'une partie du lot 4 657 468 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie approximative de 1 126,5 mètres carrés, situé au 227, rue Riverside, dans l'arrondissement de Ville-Marie, à des fins patrimoniales, et ce, sans contrepartie financière

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 mars 2023 par sa résolution CE23 0374;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

d'approuver un projet de promesse bilatérale de cession par laquelle Société immobilière du Canada CLC limitée et Ville de Montréal s'engagent à céder à Les Forges de Montréal un immeuble, constitué du lot 4 657 467 et d'une partie du lot 4 657 468 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie approximative de 1 126,5 mètres carrés, situé au 227, rue Riverside, dans l'arrondissement de Ville-Marie, à des fins patrimoniales, sans contrepartie financière, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet de promesse bilatérale.

Adopté à l'unanimité.

20.36 1239220001

CM23 0292

Accorder un contrat à St-Denis Thompson inc. pour l'exécution des travaux de restauration et d'installation de l'œuvre d'art Mastodo au square Viger - Dépense totale de 918 197,25 \$, taxes incluses (contrat : 798 432,39 \$ + contingences : 119 764,86 \$) - Appel d'offres public 22-6753 (1 seul soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 mars 2023 par sa résolution CE23 0380;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

- 1- d'accorder à St-Denis Thompson inc., seul soumissionnaire, celui-ci ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de restauration et d'installation de l'œuvre d'art Mastodo au square Viger, pour une somme de 798 432,39 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-6753;

- 2- d'autoriser une dépense de 119 764,86 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.37 1239303001

CM23 0293

Autoriser une augmentation de la dépense maximale d'un montant de 2 007 165,96 \$ pour la conception et la réalisation du prolongement de la rue Marc-Cantin, de la rue Carrie-Derick au boulevard Gaétan-Laberge dans l'arrondissement du Sud-Ouest, portant ainsi le montant de la dépense de 13 403 445,50 \$ à 15 410 611,46 \$, taxes incluses (CM23 0163)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 mars 2023 par sa résolution CE23 0381;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 2 007 165,96 \$, taxes incluses, pour la conception et la réalisation du prolongement de la rue Marc-Cantin de la rue Carrie-Derick au boulevard Gaétan-Laberge dans l'arrondissement du Sud-Ouest, dans le cadre des travaux du projet REM, majorant ainsi le montant total de la dépense de 13 403 445,50 \$ à 15 410 611,46 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.38 1237211006

À 10 h 59,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 30.01 à 30.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM23 0294

Offrir aux conseils d'arrondissement de réaliser certains travaux de protection des ormes d'Amérique publics sur leur territoire et qui relèvent de leur compétence, par le Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 mars 2023 par sa résolution CE23 0325;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

d'offrir aux arrondissements de réaliser certains travaux de protection des ormes d'Amérique publics de leur territoire qui relèvent de leur compétence en vertu de l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4).

Adopté à l'unanimité.

30.01 1226628002

CM23 0295

Accepter les offres de services des conseils d'arrondissement de prendre en charge la conception, la coordination et la réalisation de travaux de réfection mineure de trottoirs (RMT) sur certaines rues du réseau artériel administratif de la Ville (RAAV) en 2023, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 mars 2023 par sa résolution CE23 0326;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

d'accepter les offres de services des conseils d'arrondissement en vertu du 2^e alinéa de l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*, (RLRQ, c. C-11.4), de prendre en charge la conception, la coordination et la réalisation de travaux de réfection mineure de trottoirs (RMT) sur certaines rues du réseau artériel administratif de la Ville (RAAV) en 2023.

Adopté à l'unanimité.

30.02 1239796001

CM23 0296

Autoriser un virement budgétaire totalisant 71 498,98 \$ pour l'année 2023 en provenance de l'arrondissement du Sud-Ouest vers la Division des opérations 311 de la Direction de l'expérience citoyenne et du 311 au sein du Service de l'expérience citoyenne et des communications, ainsi que le déplacement d'un poste col blanc permanent et son occupant à compter du 1^{er} avril 2023 / Autoriser un ajustement récurrent de la base budgétaire de 96 940 \$ pour l'année 2024 et les années subséquentes dans les enveloppes respectives

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 mars 2023 par sa résolution CE23 0334;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

- 1- d'autoriser un virement budgétaire totalisant 71 498,98 \$ pour l'année 2023 en provenance de l'arrondissement du Sud-Ouest vers la Division des opérations 311 de la Direction de l'expérience citoyenne et du 311 au sein du Service de l'expérience citoyenne et des communications ainsi que le déplacement d'un poste col blanc permanent et son occupant à compter du 1^{er} avril 2023;
- 2- d'autoriser un ajustement récurrent de la base budgétaire de 96 940 \$ pour l'année 2024 et les années subséquentes dans les enveloppes respectives.

Adopté à l'unanimité.

30.03 1233267001

CM23 0297

Accepter l'offre de services du conseil d'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, de prendre en charge les travaux de rapiéçage mécanique sur la rue Notre-Dame entre la 1^{ère} Avenue et le boulevard Saint-Jean-Baptiste, inclus au réseau artériel administratif de la ville (RAAV), dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles et prévus au printemps 2023, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 mars 2023 par sa résolution CE23 0382;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

d'accepter l'offre de services du conseil d'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles en vertu du 2^e alinéa de l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4), de prendre en charge des travaux de rapiéçage mécanique sur la rue Notre-Dame entre la 1^{ère} avenue et le boulevard Saint-Jean-Baptiste, inclus au réseau artériel administratif de la ville (RAAV), dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, prévus au printemps 2023.

Adopté à l'unanimité.

30.04 1228934001

CM23 0298

Prolonger la déclaration de compétence du conseil de la Ville, pour une période de cinq ans à compter du 22 mars 2023, quant à l'adoption de la réglementation relative au stationnement sur le réseau de voirie locale des véhicules en libre-service n'ayant pas de stationnement spécifiquement réservé sur rue et à la délivrance des permis pour le stationnement de ces véhicules ainsi qu'à certaines activités d'entretien (pose, enlèvement, entretien, remplacement) liées aux bornes de recharge, conformément à l'article 85.5 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 mars 2023 par sa résolution CE23 0383;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

de prolonger, conformément à l'article 85.5 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4), la déclaration de compétence du conseil de la Ville, pour une période de cinq ans à compter du 22 mars 2023, quant à l'adoption de la réglementation relative au stationnement sur le réseau de voirie locale des véhicules en libre-service n'ayant pas de stationnement spécifiquement réservé sur rue et à la délivrance des permis pour le stationnement de ces véhicules ainsi qu'à certaines activités d'entretien (pose, enlèvement, entretien, remplacement) liées aux bornes de recharge.

Un débat s'engage.

Il est proposé par Mme Alba Zuniga Ramos

appuyé par M. Alan DeSousa

d'apporter un amendement au point 30.05 afin de modifier la durée de la déclaration de compétence du conseil de la Ville de la façon suivante :

« Prolonger la déclaration de compétence du conseil de la Ville, pour une période de trois ans à compter du 22 mars 2023, quant à l'adoption de la réglementation relative au stationnement sur le réseau de voirie locale des véhicules en libre-service n'ayant pas de stationnement spécifiquement réservé sur rue et à la délivrance des permis pour le stationnement de ces véhicules ainsi qu'à certaines activités d'entretien (pose, enlèvement, entretien, remplacement) liées aux bornes de recharge, conformément à l'article 85.5 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4). »

À 11 h 11, la présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, suspend les travaux pour quelques minutes afin de permettre aux membres du conseil de prendre connaissance de l'amendement proposé.

À 11 h 24, le conseil reprend ses travaux.

Un débat s'engage sur l'amendement proposé par Mme Zuniga Ramos.

La présidente du conseil remercie la conseillère Alba Zuniga Ramos pour son intervention et cède la parole à la conseillère Sophie Mauzerolle qui indique que l'Administration est d'accord avec l'amendement proposé.

La présidente du conseil remercie la conseillère Sophie Mauzerolle pour son intervention et déclare l'amendement proposé adopté.

Le débat se poursuit sur le point 30.05 tel qu'amendé.

La présidente du conseil cède la parole à la conseillère Sophie Mauzerolle afin qu'elle exerce son droit de réplique.

Puis, la présidente du conseil met aux voix le point 30.05, tel qu'amendé, et le déclare adopté à l'unanimité, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

30.05 1237999001

CM23 0299

Avis de motion et dépôt - Règlement sur la fermeture d'une ruelle située à l'ouest de la rue Victoria entre la 50^e Avenue et la 51^e Avenue, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, aux fins de transfert aux propriétaires riverains

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. Alex Norris de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement sur la fermeture d'une ruelle située à l'ouest de la rue Victoria entre la 50^e Avenue et la 51^e Avenue, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, aux fins de transfert aux propriétaires riverains », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.01 1219081004

CM23 0300

Avis de motion et dépôt - « Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2023) (22-054) » de la Cité-des-Hospitalières

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. Alex Norris de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2023) (22-054) », afin de modifier les tarifs de la location d'espaces et de donner au comité exécutif le pouvoir d'adopter des ordonnances visant les tarifs à la Cité-des-Hospitalières, lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.02 1239734001

CM23 0301

Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant un emprunt de 80 000 000 \$ afin de financer l'acquisition d'immeubles requis à des fins d'habitation

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. Alex Norris de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 80 000 000 \$ afin de financer l'acquisition d'immeubles requis à des fins d'habitation », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.03 1238399001

À 11 h 40,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 42.01 à 42.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM23 0302**Adoption - Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au nord de la 6^e Avenue, entre la rue De Montigny et la rue Sainte-Catherine Est, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, aux fins de transfert aux propriétaires riverains**

Vu l'avis de motion donné du projet de règlement intitulé « Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au nord de la 6^e Avenue, entre la rue De Montigny et la rue Sainte-Catherine Est, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, aux fins de transfert aux propriétaires riverains » à l'assemblée du conseil municipal du 20 février 2023 par sa résolution CM23 0183;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au nord de la 6^e Avenue, entre la rue De Montigny et la rue Sainte-Catherine Est, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, aux fins de transfert aux propriétaires riverains » à l'assemblée du conseil municipal du 20 février 2023 par sa résolution CM23 0183;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 février 2023 par sa résolution CE23 0179;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

- 1- d'adopter le règlement intitulé « Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au nord de la 6^e Avenue, entre la rue De Montigny et la rue Sainte-Catherine Est, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, aux fins de transfert aux propriétaires riverains »;
- 2- de créer une servitude d'utilités publiques à des fins de télécommunications et de distribution d'énergie sur les lots 6 155 923 à 6 155 938, une partie du lot 6 155 922 et une partie du lot 6 155 939 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dont l'emprise est délimitée par les lettres CDEFGHJKC comme identifiée au plan S-143-1 POINTE-AUX-TREMBLES.

Adopté à l'unanimité.

42.01 1203496005

Règlement 23-008

CM23 0303**Adoption - Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au nord-ouest du boulevard Perras et au sud-ouest de la 70^e Avenue, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, aux fins de transfert aux propriétaires riverains**

Vu l'avis de motion donné du projet de règlement intitulé « Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au nord-ouest du boulevard Perras et au sud-ouest de la 70^e Avenue, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, aux fins de transfert aux propriétaires riverains » à l'assemblée du conseil municipal du 20 février 2023 par sa résolution CM23 0184;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au nord-ouest du boulevard Perras et au sud-ouest de la 70^e Avenue, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, aux fins de transfert aux propriétaires riverains » à l'assemblée du conseil municipal du 20 février 2023 par sa résolution CM23 0184;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 février 2023 par sa résolution CE23 0180;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au nord-ouest du boulevard Perras et au sud-ouest de la 70^e Avenue, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, aux fins de transfert aux propriétaires riverains ».

Adopté à l'unanimité.

42.02 1198226002

Règlement 23-009

CM23 0304

Adoption - Règlement modifiant le Règlement établissant le programme de soutien financier visant la consolidation des sociétés de développement commercial et l'amélioration des affaires pour les années 2022 à 2024 (22-021)

Vu l'avis de motion donné du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement établissant le programme de soutien financier visant la consolidation des sociétés de développement commercial et l'amélioration des affaires pour les années 2022 à 2024 (22-021) » à l'assemblée du conseil municipal du 20 février 2023 par sa résolution CM23 0185;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement établissant le programme de soutien financier visant la consolidation des sociétés de développement commercial et l'amélioration des affaires pour les années 2022 à 2024 (22-021) » à l'assemblée du conseil municipal du 20 février 2023 par sa résolution CM23 0185;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 février 2023 par sa résolution CE23 0182;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le règlement établissant le programme de soutien financier visant la consolidation des sociétés de développement commercial et l'amélioration des affaires pour les années 2022 à 2024 (22-021) ».

Adopté à l'unanimité.

42.03 1237797001

Règlement 22-021-1

CM23 0305**Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 37 119 000 \$ afin de financer les travaux d'aménagement et de réaménagement de lieux d'élimination de neige et des sites de gestion des sols d'excavation**

Vu l'avis de motion donné du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 37 119 000 \$ afin de financer les travaux d'aménagement et de réaménagement de lieux d'élimination de neige et des sites de gestion des sols d'excavation » à l'assemblée du conseil municipal du 20 février 2023 par sa résolution CM23 0186;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 37 119 000 \$ afin de financer les travaux d'aménagement et de réaménagement de lieux d'élimination de neige et des sites de gestion des sols d'excavation » à l'assemblée du conseil municipal du 20 février 2023 par sa résolution CM23 0186;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 février 2023 par sa résolution CE23 0241;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

- 1- d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 37 119 000 \$ afin de financer les travaux d'aménagement et de réaménagement de lieux d'élimination de neige et des sites de gestion des sols d'excavation », sujet à son approbation par la ministre des Affaires municipales;
- 2- de distribuer annuellement le montant des prévisions d'investissement sur les cinq ans compris entre 2023 et 2027 et totalisant 37 119 000 \$, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

42.04 1226770001

Règlement 23-010

CM23 0306**Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 40 000 000 \$ pour le financement de la cinquième tranche de la contribution municipale au projet intégré du Service rapide par bus sur le boulevard Pie-IX (SRB Pie-IX)**

Vu l'avis de motion donné du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 40 000 000 \$ pour le financement de la cinquième tranche de la contribution municipale au projet intégré du Service rapide par bus sur le boulevard Pie-IX (SRB Pie-IX) » à l'assemblée du conseil municipal du 20 février 2023 par sa résolution CM23 0187;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 40 000 000 \$ pour le financement de la cinquième tranche de la contribution municipale au projet intégré du Service rapide par bus sur le boulevard Pie-IX (SRB Pie-IX) » à l'assemblée du conseil municipal du 20 février 2023 par sa résolution CM23 0187;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 février 2023 par sa résolution CE23 0242;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 40 000 000 \$ pour le financement de la cinquième tranche de la contribution municipale au projet intégré du service rapide par bus sur le boulevard Pie-IX (SRB Pie-IX) », sujet à son approbation par la ministre des Affaires municipales.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

42.05 1236428001

Règlement 23-011

CM23 0307

Adoption - « Règlement modifiant le Règlement sur le Comité consultatif en reconnaissance (22-044) », afin d'ajouter la possibilité de nommer un sixième membre suppléant

Vu l'avis de motion donné du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur le Comité consultatif en reconnaissance (22-044) », afin d'ajouter la possibilité de nommer un sixième membre suppléant, à l'assemblée du conseil municipal du 20 février 2023 par sa résolution CM23 0188;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur le Comité consultatif en reconnaissance (22-044) », afin d'ajouter la possibilité de nommer un sixième membre suppléant, à l'assemblée du conseil municipal du 20 février 2023 par sa résolution CM23 0188;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 février 2023 par sa résolution CE23 0243;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur le Comité consultatif en reconnaissance (22-044) », afin d'ajouter la possibilité de nommer un sixième membre suppléant.

Adopté à l'unanimité.

42.06 1237939001

Règlement 22-044-1

À 11 h 47,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 44.01 à 44.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM23 0308

Adoption, sans changement, du règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » relativement à la densité de construction pour le terrain situé au 1030, rue Beaubien Est, et constitué du lot 3 794 675 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans le cadre d'un projet de logement social

Vu l'avis de motion donné du « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » relatif à la densité de construction dans le secteur identifié pour créer un nouveau secteur établi (21-14) pour le terrain constitué du lot 3 794 675 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, pour y permettre la construction d'immeubles d'une hauteur de deux à cinq étages hors-sol, à l'assemblée du conseil municipal du 23 janvier 2023 par sa résolution CM23 0092, et le dépôt du projet de règlement avec le dossier décisionnel lors de cette séance;

Vu la résolution CM23 0092 du conseil municipal lors de son assemblée du 23 janvier 2023, adoptant ledit projet de règlement;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 janvier 2023 par sa résolution CE23 0061;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

d'adopter, sans changement, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » relativement à la densité de construction pour le terrain situé au 1030, rue Beaubien Est, et constitué du lot 3 794 675 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans le cadre d'un projet de logement social, pour y permettre la construction d'immeubles d'une hauteur de deux à cinq étages hors-sol.

Adopté à l'unanimité.

44.01 1229444006

Règlement 04-047-242

CM23 0309

Adoption, sans changement, du règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) », relativement à la hauteur maximale en étages sur les lots 1 381 212 et 6 294 730

Vu l'avis de motion donné du « Règlement modifiant le plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » relatif à la hauteur maximale en étages pour créer un nouveau secteur établi (12-02) comportant les lots 1 381 212 et 6 294 730 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, pour y permettre la construction d'un immeuble d'une hauteur de deux à six étages hors sol, à l'assemblée du conseil municipal du 20 février 2023 par sa résolution CM23 0196, et le dépôt du projet de règlement avec le dossier décisionnel lors de cette séance;

Vu la résolution CM23 0196 du conseil municipal lors de son assemblée du 20 février 2023, adoptant ledit projet de règlement;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 février 2023 par sa résolution CE23 0184;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

d'adopter, sans changement, le règlement intitulé «Règlement modifiant le plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » relatif à la hauteur maximale en étages pour créer un nouveau secteur établi (12-02) comportant les lots 1 381 212 et 6 294 730 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, pour y permettre la construction d'un immeuble d'une hauteur de deux à six étages hors sol.

Adopté à l'unanimité.

44.02 1228677004

Règlement 04-047-243

CM23 0310

Adoption, avec changements, du règlement intitulé « Règlement modifiant le plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) », afin d'agrandir une aire de catégorie d'affectation du sol « Secteur d'activités diversifiées » à même une aire de catégorie d'affectation du sol « Secteur d'emplois » ainsi que la création d'un secteur à transformer 01-T14 à même une partie du secteur 01-06 pour un emplacement situé à l'intersection sud-est de la rue De Louvain Ouest et de l'avenue de L'Esplanade (site 50-150 Louvain Ouest) - lots 1 487 577 et 1 999 283 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal

Vu l'avis de motion donné du « Règlement modifiant le plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) », afin d'agrandir une aire de catégorie d'affectation du sol « Secteur d'activités diversifiées » à même une aire de catégorie d'affectation du sol « Secteur d'emplois » ainsi que la création d'un secteur à transformer 01-T14 à même une partie du secteur 01-06 pour un emplacement situé à l'intersection sud-est de la rue De Louvain Ouest et de l'avenue de L'Esplanade (site 50-150 Louvain Ouest) - lots 1 487 577 et 1 999 283 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, à l'assemblée du conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville du 5 décembre 2022 par sa résolution CA22 09 0322, et le dépôt du projet de règlement avec le dossier décisionnel lors de cette séance;

Vu la résolution CA22 09 0322 du conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville à son assemblée du 5 décembre 2022, adoptant ledit projet de règlement;

Attendu qu'une assemblée publique de consultation a été tenue le 12 janvier 2023 à 18 h à la mairie de l'arrondissement située au 555, rue Chabanel Ouest, sur ce projet de règlement;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 mars 2023 par sa résolution CE23 0341;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

d'adopter, avec changements, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » afin d'agrandir une aire de catégorie d'affectation du sol « Secteur d'activités diversifiées » à même une aire de catégorie d'affectation du sol « Secteur d'emplois » ainsi que la création d'un secteur à transformer 01-T14 à même une partie du secteur 01-06 pour un emplacement situé à l'intersection Sud-Est de la rue De Louvain Ouest et de l'avenue de L'Esplanade (site du 50-150 Louvain Ouest) - lots 1 487 577 et 1 999 283 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

44.03 1229141010

Règlement 04-047-245

CM23 0311

Adoption, sans changement, du règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) relativement au parc Pie-XII dans l'arrondissement de Saint Léonard » afin d'ajouter une note au tableau intitulé « Catégories d'affectation du sol » inclus à la Partie I du Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal, autorisant la conversion d'une partie du parc Pie-XII afin de permettre la réalisation d'un centre d'interprétation spéléologique

Vu l'avis de motion donné du « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) relativement au parc Pie-XII dans l'arrondissement de Saint Léonard » afin d'ajouter une note au tableau intitulé « Catégories d'affectation du sol » inclus à la Partie I du Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal, autorisant la conversion d'une partie du parc Pie-XII afin de permettre la réalisation d'un centre d'interprétation spéléologique, à l'assemblée du conseil d'arrondissement de Saint-Léonard du 5 décembre 2022 par sa résolution CA22 13 0306, et le dépôt du projet de règlement avec le dossier décisionnel lors de cette séance;

Vu la résolution CA22 13 0307 du conseil d'arrondissement de Saint-Léonard à son assemblée du 5 décembre 2022, adoptant ledit projet de règlement;

Attendu qu'une assemblée publique de consultation a été tenue le 26 janvier 2023 à 17 h 30 à la salle du conseil de la bibliothèque municipale située au 8420, boulevard Lacordaire, sur ce projet de règlement;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 mars 2023 par sa résolution CE23 0342;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

d'adopter, sans changement, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) relativement au parc Pie-XII dans l'arrondissement de Saint Léonard » afin d'ajouter une note au tableau intitulé « Catégories d'affectation du sol » inclus à la Partie I du Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal, autorisant la conversion d'une partie du parc Pie-XII afin de permettre la réalisation d'un centre d'interprétation spéléologique.

Adopté à l'unanimité.

44.04 1229073019

Règlement 04-047-246

CM23 0312**Adoption, avec changements, du règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) - secteur de planification détaillée Crowley/Décarie »**

Vu l'avis de motion donné du « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) - secteur de planification détaillée Crowley/Décarie », afin d'établir les balises d'aménagement pour le secteur Crowley/Décarie, à l'assemblée du conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grace du 5 décembre 2022 par sa résolution CA22 17 0342, et le dépôt du projet de règlement avec le dossier décisionnel lors de cette séance;

Vu la résolution CA22 17 0342 du conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grace à son assemblée du 5 décembre 2022, adoptant ledit projet de règlement;

Attendu qu'une assemblée publique de consultation a été tenue le 25 janvier 2023 à 18 h 30 à la salle du conseil de l'arrondissement située au 5160, boulevard Décarie, sur ce projet de règlement;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 mars 2023 par sa résolution CE23 0343;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

d'adopter, avec changements, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) – secteur de planification Crowley/Décarie », afin d'établir les balises d'aménagement pour le secteur Crowley/Décarie.

Adopté à l'unanimité.

44.05 1226290052

Règlement 04-047-247

CM23 0313**Adoption, sans changement, du règlement intitulé « Règlement modifiant le règlement visant à améliorer l'offre en matière de logement social, abordable et familial (20-041) » afin d'y ajouter cinq zones de logement abordable dans les arrondissements de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, de Ville-Marie, du Sud-Ouest et d'Ahuntsic-Cartierville**

Vu l'avis de motion donné du « Règlement modifiant le règlement visant à améliorer l'offre en matière de logement social, abordable et familial (20-041) » afin d'y ajouter cinq zones de logement abordable dans les arrondissements de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, de Ville-Marie, du Sud-Ouest et d'Ahuntsic-Cartierville, à l'assemblée du conseil municipal du 20 février 2023, par sa résolution CM23 0195 et le dépôt du projet de règlement avec le dossier décisionnel lors de cette séance;

Vu la résolution CM23 0195 du conseil municipal lors de son assemblée du 20 février 2023, adoptant ledit projet de règlement;

Attendu qu'une période de consultation a eu lieu du 22 février 2023 au 2 mars 2023 et qu'une assemblée publique de consultation a été tenue le 2 mars 2023 à 18 h à la salle 6A-35, située au 303, rue Notre-Dame Est, et annoncée au préalable par un avis public en date du 22 février 2023, sur ce projet de règlement;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 mars 2023, par sa résolution CE23 0398;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

d'adopter, sans changement, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement visant à améliorer l'offre en matière de logement social, abordable et familial (20-041) » afin d'y ajouter cinq zones de logement abordable dans les arrondissements de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, de Ville-Marie, du Sud-Ouest et d'Ahuntsic-Cartierville.

Adopté à l'unanimité.

44.06 1228309002

Règlement 20-041-7

À 11 h 50,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 46.01 à 46.03 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM23 0314

Nommer les trois éléments formant le complexe culturel Guy-Descary, soit : « L'Entrepôt » qui est la maison de la culture de Lachine, la « maison du Brasseur » et la « Vieille-Brasserie-Dawes », dans l'arrondissement de Lachine

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 mars 2023 par sa résolution CE23 0346;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

de nommer « L'Entrepôt » le bâtiment situé au 2875, boulevard Saint-Joseph, et lui associer l'appellation « maison de la culture de Lachine » dans les communications et dans l'affichage public, de nommer « maison du Brasseur » le bâtiment situé au 2901, boulevard Saint-Joseph et de nommer « Vieille-Brasserie-Dawes » le bâtiment situé au 2801, boulevard Saint-Joseph, ces trois lieux composant le complexe culturel Guy-Descary, dans l'arrondissement de Lachine.

Adopté à l'unanimité.

46.01 1234521002

CM23 0315

Nommer « Centre Gadbois » le centre sportif situé au 5485, chemin de la Côte-Saint-Paul, dans l'arrondissement du Sud-Ouest

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 mars 2023 par sa résolution CE23 0347;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

de nommer « Centre Gadbois » le centre sportif situé au 5485, chemin de la Côte-Saint-Paul, dans l'arrondissement du Sud-Ouest.

Adopté à l'unanimité.

46.02 1234521003

CM23 0316

Nommer le « Parc de l'Écurie-Horse Palace » dans l'arrondissement du Sud-Ouest

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 mars 2023 par sa résolution CE23 0348;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

de nommer « parc de l'Écurie-Horse Palace » le parc situé du côté sud-est de la rue Ottawa entre les rues de la Montagne et Murray, et constitué du lot 1 853 528 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement du Sud-Ouest.

Adopté à l'unanimité.

46.03 1234521006

CM23 0317

Motion de l'opposition officielle pour réformer le Programme d'appui à l'acquisition résidentielle

Attendu que le maintien d'un Programme d'appui à l'acquisition résidentielle (PAAR) est souhaitable à Montréal afin de favoriser l'accès à la propriété et freiner l'exode des familles qui a atteint des niveaux record au cours des quatre dernières années;

Attendu que selon Statistique Canada (2021), 63,6 % des ménages montréalais sont des locataires;

Attendu que depuis 2018, la Ville de Montréal octroi annuellement des subventions totalisant 9,9 M\$ en moyenne en vertu du PAAR alors qu'elle dispose d'une somme moyenne de 18 M\$ par année (entre 2018 et 2021);

Attendu que des médias ont révélé dans les derniers mois que des ménages aisés et provenant d'autres provinces ou pays ont bénéficié du PAAR et que ces révélations ont semé un doute quant à la gestion rigoureuse de l'octroi des subventions;

Attendu que la Ville de Montréal n'a pas établi de revenu maximal admissible dans les critères d'attribution du PAAR, ce qui fait en sorte qu'il est impossible de valider rigoureusement les revenus des ménages bénéficiaires;

Attendu qu'il est souhaitable d'établir un revenu maximal admissible comme prévu dans le programme Incitatif à l'achat d'une première propriété de la Société canadienne d'hypothèques et de logement et le Programme d'aide à l'acquisition de propriétés abordables pérennes de la Ville de Montréal afin d'aider les ménages montréalais les moins aisés à accéder à la propriété;

Attendu que l'instauration d'un critère d'admissibilité de revenu maximal avant impôt aura pour effet d'exclure les ménages les plus nantis et permettra de rétablir une certaine forme d'équité, d'aider les familles qui en ont vraiment besoin et même de bonifier les montants attribués aux acquéreurs en fonction de leurs revenus;

Attendu que, selon l'analyse des données issues des demandes d'accès à l'information, la vaste majorité des personnes qui bénéficient d'une subvention provenant du programme PAAR gagne un salaire supérieur à la moyenne montréalaise;

Attendu que le coût élevé des propriétés montréalaises et la structure actuelle du programme font en sorte que peu de familles appartenant à la classe moyenne basse peuvent bénéficier de la subvention;

Attendu que les données ouvertes de la Ville de Montréal ne comptabilisent pas la liste des prix de vente des propriétés qui ont fait l'objet de ce programme;

Attendu que seulement 265 ménages sur plus de 8 700 ont été audités par les inspecteurs de la Ville de Montréal chargés d'assurer le respect des conditions stipulées dans le Règlement sur le Programme de subvention pour l'acquisition d'une propriété résidentielle (18-025), ce qui équivaut à plus de 97 % ménages non vérifiés;

Attendu que la Ville a indiqué n'avoir vérifié aucun des acquéreurs qui ont bénéficié d'une subvention découlant de ce programme en 2021 et 2022 pour s'assurer que ceux-ci respectent les stipulations prévues par le règlement susmentionné;

Attendu que parmi les quelques propriétés auditées, 12 % des bénéficiaires qui ont fait l'objet d'une inspection ne respectaient pas les conditions du programme à la suite du versement de la subvention;

Attendu que le PAAR prévoit étendre la période de vérification du respect des conditions d'admissibilité après le versement de la subvention à cinq ans;

Attendu que Revenu Québec prévoit des mécanismes de vérification fiscale jusqu'à sept ans suivant la date de réception d'un avis de cotisation;

Attendu que la définition actuelle de « premier acquéreur » n'exclut pas les ménages en provenance d'autres provinces canadiennes ou d'autres pays qui pourraient être propriétaires et disposer d'actifs immobiliers importants à l'extérieur des frontières québécoises;

Attendu que la définition actuelle d'« acquéreur expérimenté », telle que stipulée dans le règlement, crée une zone grise et une iniquité entre les ménages déjà propriétaires résidant au Québec, tel que défini dans la *Loi sur la fiscalité municipale*, et ceux provenant d'autres provinces canadiennes ou d'un autre pays;

Attendu que ce programme devrait bénéficier majoritairement aux ménages habitant à Montréal et souhaitant accéder à la propriété;

Attendu que Montréal compte environ 77 045 ménages familiaux monoparentaux selon les données du recensement 2021, soit 1 famille sur 10;

Attendu que les ménages monoparentaux à Montréal gagnent en moyenne 12 350 \$ de moins que les ménages qui ne sont pas en situation monoparentale;

Attendu que de nombreux programmes d'habitation au Canada, comme le Programme allocation-logement de Revenu Québec, l'Allocation Canada-Nouveau-Brunswick pour le logement, le Loyer indexé au revenu à Toronto, l'Allocation pour le loyer à Manitoba et le Programme de logement abordable à Alberta, donnent priorité aux ménages monoparentaux;

Il est proposé par M. Aref Salem

appuyé par M. Julien Hénault-Ratelle

que la Ville de Montréal :

1- modifie le Programme d'appui à l'acquisition résidentielle (PAAR) afin :

- d'instaurer un revenu maximal admissible avant impôt par ménage tel que prévu au Programme d'aide à l'acquisition de propriétés abordables pérennes;
- de maintenir à jour, dans ses données ouvertes, une liste des prix de vente des propriétés qui ont fait l'objet de ce programme;

- de resserrer les conditions d'admissibilité afin d'interdire aux acquéreurs qui n'ont pas la résidence permanente et aux acquéreurs qui ne sont pas permanents et non autorisés à travailler au Canada de pouvoir bénéficier de ce programme;
 - de resserrer les conditions d'admissibilité afin que les acquéreurs en provenance d'autres provinces canadiennes ne puissent pas bénéficier de ce programme;
- 2- augmente le temps d'inspection permis à l'article 19 du Règlement à sept ans afin d'assurer un meilleur ratio de vérification;
- 3- crée un nouveau volet d'aide forfaitaire visant les ménages monoparentaux afin de bonifier les montants des subventions offerts et ainsi leur permettre d'avoir un meilleur accès à la propriété.

Un débat s'engage.

La présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, cède la parole à l'auteur de la motion, le chef de l'opposition officielle, M. Aref Salem, pour sa présentation.

D'entrée de jeu, M. Salem présente la motion en rappelant notamment les enjeux au niveau du revenu maximal et des inspections dans un contexte de réforme du Programme d'appui à l'acquisition résidentielle (Programme). Il rappelle notamment le but visé de ce Programme qui est de freiner l'exode des familles montréalaises. En conclusion, il espère que les sommes investies dans ce Programme le seront à bon escient.

La présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, remercie le chef de l'opposition officielle pour sa présentation et cède la parole au conseiller Julien Hénault-Ratelle qui insiste entre autres sur l'importance d'avoir des critères plus stricts et des vérifications rigoureuses dans l'administration et l'analyse globale de ce Programme. En terminant, il souhaite également que le temps d'inspection prévu soit augmenté.

La présidente du conseil le remercie et cède la parole au conseiller Robert Beaudry.

Il est proposé par M. Robert Beaudry

appuyé par M. Alex Norris

de mandater, en vertu de l'article 80, paragraphe 5, du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal* (06-051), la Commission sur le développement économique et urbain et l'habitation pour l'étude de cette motion.

À 12 h 08, la présidente du conseil suspend les travaux pour quelques minutes.

À 12 h 15, le conseil reprend ses travaux.

Un débat s'engage sur la proposition de mandat à la Commission sur le développement économique et urbain et l'habitation.

La présidente du conseil cède la parole au conseiller Julien Hénault-Ratelle qui indique que l'opposition officielle est en désaccord avec la proposition de mandat à la Commission sur le développement économique et urbain et l'habitation. La présidente du conseil le remercie de son intervention et cède la parole à la leader de l'opposition officielle, Mme Chantal Rossi.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Aref Salem

de procéder à un vote enregistré sur la proposition d'un mandat à la Commission sur le développement économique et urbain et l'habitation afin d'étudier la motion 65.01.

Le greffier fait l'appel des membres et le conseil se partage comme suit :

VOTE

Votent en faveur: Mesdames et messieurs Valérie Plante, Bourgeois, Alneus, Beaudry, Blanco, Mauger, Mauzerolle, Popeanu, Rabouin, Thuillier, Vaillancourt, Vodanovic, Hassan-Cournol, Giguère, Sourias, Norris, Kasoki Katahwa, Limoges, Lavigne Lalonde, Lessard-Blais, Plourde, Pauté, Tremblay, Downey, Grondin, Ouellet, Goulet, McQueen, Christensen, Normand, Journeau, Roy, Blanchet, Deschamps, Palestini, Sasseville et Sauvé (37)

Votent contre: Mesdames et messieurs Salem, Rossi, Zuniga Ramos, Langevin, Valenzuela, DeSousa, Deros, Sari, Hénault-Ratelle, Beis, Clément-Talbot, Gentile, Perri, Desbois, Côté, Giannou, Rapanà, Bissonnet, Corvil, Nazarian, Miranda et Hénault (22)

Résultat: En faveur : 37
Contre : 22

La présidente du conseil déclare que l'étude de la motion 65.01 est référée à la Commission sur le développement économique et urbain et l'habitation, conformément au paragraphe 5 de l'article 80 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal* (06-051), et il est

RÉSOLU

en conséquence.

65.01

À 12 h 34

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Chantal Rossi

De poursuivre les travaux au-delà de 12 h 30, afin d'épuiser l'ordre du jour, conformément à l'article 21 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal* (06-051).

La proposition de prolongation est agréée.

CM23 0318**Motion réitérant la volonté de produire un rapport préélectoral audité avant les élections générales 2025**

Attendu qu'un rapport préélectoral renseigne les électeurs sur l'état des finances publiques de la Ville, permet d'en apprécier le contenu et représente une base commune permettant à toutes les formations politiques de développer leur plateforme électorale;

Attendu qu'en 2018 et en 2020, l'Opposition officielle a déposé des motions demandant que l'administration se dote d'un rapport préélectoral audité basé sur le modèle de ceux présentés par les autres paliers de gouvernement;

Attendu que, lors du dépôt de ces deux motions, le conseil municipal s'est engagé à mandater le Bureau du vérificateur général (BVG) pour effectuer l'audit du rapport préélectoral;

Attendu que la vérificatrice générale a indiqué en 2020 qu'il lui était impossible, en l'état actuel, de produire un audit du rapport préélectoral fiable et conforme en la matière;

Attendu que, selon la vérificatrice générale, les processus budgétaires de la Ville ne lui permettent pas d'évaluer les hypothèses budgétaires compte tenu qu'elles sont basées sur celles des années précédentes et qu'aucune analyse des écarts entre le réel et le projeté n'est produite;

Attendu que, sans une réforme des paramètres budgétaires et sans une méthodologie reposant sur des hypothèses et des prévisions probantes par le Service des finances (SF), la Vérificatrice générale ne sera toujours pas en mesure de produire un rapport préélectoral répondant aux normes de sa profession;

Attendu qu'en décembre 2022, l'Opposition officielle a déposé une motion demandant que le Service des finances fournisse un état d'avancement de l'élaboration des processus et de la méthodologie nécessaire à la préparation d'un rapport préélectoral audité par le BVG;

Attendu que le SF a déposé, lors de la séance du conseil municipal du 20 février 2023, un état d'avancement du rapport préélectoral audité par le BVG dans lequel il est expliqué que, sur les 23 recommandations émanant du BVG, la Ville de Montréal a mis des mécanismes en place pour 11 recommandations, 9 sont en cours d'exécution et 3 sont difficiles à mettre en œuvre;

Attendu que le SF remet en doute la pertinence et la valeur ajoutée d'auditer un rapport préélectoral puisque plusieurs mécanismes de contrôle, de vérification et d'analyse sont déjà en place dans le processus budgétaire;

Attendu que le Cadre budgétaire préliminaire 2022-2024 produit par le SF et rendu public avant les élections est un pas en avant quant à la transparence budgétaire, mais que celui-ci ne constitue en aucun temps un rapport d'audit indépendant selon les normes canadiennes;

Attendu que l'administration de Projet Montréal s'est engagée à mettre en place un rapport préélectoral audité par la vérificatrice générale avant les élections 2025;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Chantal Rossi

que le conseil municipal réitère sa volonté de produire un rapport préélectoral et mandate le Service des finances de préparer un rapport préélectoral afin que le BVG puisse déposer un rapport audité à la séance du conseil municipal d'août 2025.

Un débat s'engage.

La présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, cède la parole à l'auteur de la motion, le conseiller Alan DeSousa, pour sa présentation.

D'entrée de jeu, M. DeSousa présente la motion en rappelant l'importance pour les membres du conseil de suivre l'état d'avancement de l'élaboration des processus et de la méthodologie requise à la préparation d'un rapport préélectoral audité par le Bureau de l'inspecteur général. Il dresse ensuite un bref historique de cette demande par l'opposition officielle. Il termine en exprimant son souhait que l'Administration soit en accord avec cette motion.

La présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, remercie le conseiller Alan DeSousa et cède la parole à la conseillère Caroline Bourgeois.

Mme Bourgeois, en lien avec la présentation de M. DeSousa, expose une perspective différente de celle du conseiller Alan DeSousa en citant notamment le rapport déposé au conseil municipal de février dernier qui s'intitule : État d'avancement du Service des finances sur le rapport préélectoral audité par le Bureau du vérificateur général. Mme Bourgeois conclut en affirmant toute la volonté de l'Administration de présenter le meilleur rapport préélectoral qui soit en matière de fiabilité et de crédibilité notamment.

La présidente du conseil la remercie et cède à nouveau la parole au conseiller Alan DeSousa qui précise les objectifs de cette motion entre autres d'avoir un rapport fiable, crédible et neutre.

La présidente du conseil le remercie et cède la parole à la leader de l'opposition officielle, Mme Chantal Rossi.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Aref Salem

de procéder à un vote enregistré sur le point 65.02.

Le greffier fait l'appel des membres et le conseil se partage comme suit :

VOTE

Votent en faveur : Mesdames et messieurs Salem, Rossi, Zuniga Ramos, Langevin, Valenzuela, DeSousa, Deros, Sari, Hénault-Ratelle, Beis, Clément-Talbot, Gentile, Perri, Desbois, Côté, Rapanà, Bissonnet, Corvil, Nazarian, Blanchet, Deschamps, Palestini, Miranda et Hénault (24)

Votent contre : Mesdames et messieurs Valérie Plante, Bourgeois, Alneus, Beaudry, Blanco, Mauger, Mauzerolle, Popeanu, Rabouin, Thuillier, Vaillancourt, Vodanovic, Giguère, Sourias, Norris, Kasoki Katahwa, Limoges, Lavigne Lalonde, Lessard-Blais, Plourde, Pauzé, Tremblay, Downey, Grondin, Ouellet, Goulet, McQueen, Christensen, Normand, Journeau, Roy, Sasseville et Sauvé (33)

Résultat : En faveur : 24
Contre : 33

La présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, déclare l'article 65.02 rejeté à la majorité des voix, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

65.02

À 12 h 53, tous les points de l'ordre du jour ayant été étudiés, la présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, remercie les membres du conseil, de même que tous ceux et celles ayant participé à la préparation de cette assemblée. Puis, la présidente du conseil déclare l'assemblée levée.

Martine Musau Muele
PRÉSIDENTE DU CONSEIL

Emmanuel Tani-Moore
GREFFIER DE LA VILLE

Tous et chacun des règlements et résolutions ci-dessus relatés sont approuvés.

Valérie Plante
MAIRESSE

ANNEXE – POINT 7.02

INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES Membre du conseil municipal Le 20 mars 2023

1. Laurent Desbois